



FÉDÉRATION DES MAISONS
D'HÉBERGEMENT
POUR **FEMMES**

Rapport d'activités

2021-2022



Adresse

C.P. 55036, Succursale Maisonneuve,
Montréal, Québec, H1W 0A1

Site Web

www.fmhf.ca

Téléphone

514 878-9757

Courriel

info@fmhf.ca



Ce bilan annuel est l'occasion toute désignée de vous remercier de la confiance à l'égard de la FMHF. Votre implication dans la vie associative, au sein du conseil d'administration ou des divers comités, de même que lors de représentations et de consultations, fait toute la différence.

Un remerciement à nos différents partenaires : gouvernementaux, paragouvernementaux et institutionnels, pour leur collaboration dans de nombreux dossiers touchant la mission de la FMHF et de ses maisons membres. Mentionnons aussi l'engagement du secteur communautaire, du mouvement des femmes et du milieu universitaire, pour une concertation intersectorielle indispensable en tant qu'acteurs de changement social favorisant, dans nos milieux respectifs, le renouvellement des pratiques de sensibilisation, de formation, d'intervention, de concertation, de défense des droits et de promotion.

- Manon Monastesse, directrice générale de la FMHF

À la FMHF et dans chacune de nos maisons, nous avons redoublé d'efforts pour que la voix des femmes violentées et de leurs enfants soit entendue du public et de nos instances politiques. Nous continuerons nos luttes, nos représentations et nos cris du cœur tant et aussi longtemps que les femmes vivront des violences .

Comme toujours, les maisons d'hébergement pour femmes ont fait preuve de résilience, de courage et de solidarité. Les équipes se sont mobilisées pour à la fois rejoindre les femmes au sein de leur communauté et pour leur assurer un accueil sécuritaire. Ces réels défis ont démontré leur capacité d'adaptation à toute épreuve, dans le souci de répondre aux besoins des femmes et des enfants, 24 h sur 24, 7 jours sur 7, pandémie ou non.

- Danielle Mongeau, présidente de la FMHF



Table des matières

MOT DE LA PRÉSIDENTE	4
MOT DE LA DIRECTRICE	5
INTRODUCTION	7
1. VIE ASSOCIATIVE	8
1.1 Liaison avec les membres	8
1.2 Comités internes	9
1.3 Soutien aux maisons membres	10
1.4 La permanence	13
1.5 Colloques, forums et formations	13
2. ACTIVITÉS GRAND PUBLIC	14
2.1 Mettre fin à la stigmatisation des femmes violentées	14
2.2 Formation PEVC	15
2.3 Formation Femmes immigrantes	17
2.4 La tournée des cégeps alliés : Vers une société égalitaire et sans violence	18
2.5 Présentations publiques et communications	19
3. REPRÉSENTATIONS	20
3.1 Groupes de travail	20
3.2 Les comités consultatifs, directeurs et conseils d'administration	20
3.3 Comités ministériels	22
3.4 Représentations politiques auprès des gouvernements et élus	25
3.5 Mémoires, commissions et consultations	25
3.6 Représentations ponctuelles	26
4. LES PARTENARIATS EN RECHERCHE ET EN FORMATION	26
4.1 Trajetvi	26
4.2 SAC – Protocole UQAM/Relais-femmes	27
4.3 Milieu universitaire	27
5. PROMOTION, COMMUNICATIONS ET ÉVÉNEMENTIEL	28
5.1 Communiqués de presse	28
5.2 Présence médiatique	29
5.3 Site Web	30
5.4 Réseaux sociaux	30
5.5 Infolettres	31
5.6 Événementiel et campagnes	31
EN GUISE DE CONCLUSION	32
ANNEXE I : SIGLES ET ACRONYMES	33
ANNEXE II : MISSION DE LA FMHF	35
ANNEXE III : MAISONS MEMBRES DE LA FMHF	36
ANNEXE VI : STATISTIQUE ANNUELLES DES MAISONS MEMBRES	41

Mot de la présidente

Chères membres et collègues,

C'est avec grand plaisir que je rédige ce mot retraçant les principales activités de cette année qui furent à la fois exceptionnelles et éprouvantes... Bref, une deuxième année de pandémie!

Encore une année difficile pour les femmes violentées, qui ont été mises à l'épreuve par cette « pandémie de l'ombre » pour reprendre les termes employés par l'ONU. Les chiffres sont tristement clairs, cette pandémie est venue exacerber les violences que vivent les femmes et, après deux années d'isolement intermittent, nous sommes à même d'en constater davantage les impacts.

À la FMHF et dans chacune de nos maisons, nous avons redoublé d'efforts pour que la voix des femmes violentées et de leurs enfants soit entendue du public et de nos instances politiques. Nous continuerons nos luttes, nos représentations et nos cris du cœur tant et aussi longtemps que les femmes vivront des violences au Québec.

Comme toujours, les maisons d'hébergement pour femmes ont fait preuve de résilience, de courage et de solidarité. Les équipes se sont mobilisées pour à la fois rejoindre les femmes au sein de leur communauté et pour leur assurer un accueil sécuritaire dans le respect des normes en vigueur qui évoluaient à une vitesse folle. Ces réels défis ont démontré leur capacité d'adaptation à toute épreuve, dans le souci de répondre aux besoins des femmes et des enfants, 24 h sur 24, 7 jours sur 7, pandémie ou non!

Malgré la situation, nous demeurons en première ligne des grands débats qui secouent le Québec : exploitation sexuelle, parcours des femmes dans le système de justice, tribunaux spécialisés, bracelets antirapprochements, itinérance des femmes, interventions de la DPJ, réforme du droit de la famille, pratiques policières, etc. Nous sommes résolues à porter la voix des femmes qui nous font confiance.

Notre approche inclusive nous permet d'offrir des services adaptés aux besoins des femmes les plus vulnérables et isolées. Soulignons combien les situations des femmes se complexifient : violences conjugale et familiale, violences basées sur l'honneur, traite, agressions et exploitation sexuelles, problématiques de consommation, de santé mentale, d'itinérance, etc. Toutes ces femmes doivent pouvoir bénéficier de soutien à la hauteur de leurs besoins dans le respect de leurs différentes oppressions. Nos maisons d'hébergement de première et deuxième étape et nos services en externe sont au cœur du continuum de services nécessaire pour répondre aux besoins des femmes et leur assurer un véritable filet de sécurité.

Je m'en voudrais de passer sous silence le travail acharné et passionné de toute l'équipe de la permanence de la FMHF et, bien sûr, de sa directrice, madame Manon Monastesse. Soyons donc fières du travail accompli, tant par la FMHF que par ses maisons membres. Je vous remercie de votre travail engagé et vous invite à continuer le combat, pour TOUTES les femmes. Restons solidaires et convaincues de nos luttes et convictions.



Danielle Mongeau, présidente

Mot de la directrice générale

Chères membres, consœurs et partenaires,

Ce bilan annuel est l'occasion toute désignée de vous remercier de la confiance à l'égard de la FMHF. Votre implication dans la vie associative, au sein du conseil d'administration ou des divers comités, de même que lors de représentations et de consultations, fait toute la différence.

Je salue particulièrement l'engagement des membres du CA et des comités, qui assument leur mandat avec détermination et conviction, toujours dans le souci de l'intérêt commun. Je salue d'autant plus notre présidente Danielle Mongeau, directrice de la maison Dalauze, pour son implication déterminée, volontaire et stratégique dans tous les dossiers de représentation, malgré son importante charge en tant que directrice. Une pensée empreinte de nostalgie pour les directrices qui prennent leur retraite et voguent vers de nouveaux horizons après des décennies de travail engagé au service des femmes violentées et de leurs enfants. Souhaitons également la plus chaleureuse des bienvenues aux nouvelles directrices dynamiques qui ont relevé le défi, particulièrement difficile en ces années de pandémie ! Qui plus est soulignons le travail local et régional de sensibilisation, d'intervention, de formation et de concertation, partout au Québec, accompli par les maisons et leurs équipes. Quel apport incontournable pour le bien-être des femmes et de leurs enfants ainsi que de l'ensemble des communautés !

Je n'oublie surtout pas l'équipe de la permanence, dynamique et volontaire qui est ma grande fierté : Mylène, Marie-Noëlle, Elisabeth et Nora qui nous a rejoint en mars dernier. Toutes veillent à développer et promouvoir les projets de la FMHF et de ses maisons membres afin de mieux répondre aux besoins des équipes ainsi que par ricochet, des femmes et de leurs enfants. J'en profite pour adresser un mot de reconnaissance à notre ancienne coordonnatrice communications, Adeline, qui est partie vers de nouvelles aventures au mois de septembre dernier. Nous n'oublions pas le dévouement dont elle a fait preuve pendant ses 6 années passées au sien de notre équipe.

Un remerciement à nos différents partenaires : gouvernementaux, paragouvernementaux et institutionnels, pour leur collaboration dans de nombreux dossiers touchant la mission de la FMHF et de ses maisons membres. Mentionnons aussi l'engagement du secteur communautaire, du mouvement des femmes et du milieu universitaire, pour une concertation intersectorielle indispensable en tant qu'acteurs de changement social favorisant, dans nos milieux respectifs, le renouvellement des pratiques de sensibilisation, de formation, d'intervention, de concertation, de défense des droits et de promotion. Et ce, malgré la pandémie !

Malgré cette crise sanitaire et les défis d'adaptation qu'elle a imposés, l'année fut riche au plan de notre vie associative ! La FMHF a poursuivi plusieurs projets de formation, sensibilisation et de recherche entre autres, ses formations sur l'intervention féministe intersectionnelle pour ses membres et ses partenaires ainsi que son projet à portée régionale, la Tournée des cégeps alliés : Vers une société égalitaire et sans violence, financée par le Secrétariat à la Condition féminine. Ce projet est venu directement interpellé plus de 600 jeunes professionnel.le.s alli.e.s contre les violences envers les femmes.

Le projet PEVC, en partenariat avec les services de protection de la jeunesse, vient de clore sa troisième année axée sur la dispensation de formations pour les équipes des DPJ de la Capitale Nationale et de l'Outaouais. Ce projet phare, financé pour cinq ans par le ministère canadien des Femmes et de l'égalité des genres, est porteur d'espoir pour toutes et tous, dans la perspective d'une meilleure collaboration et d'arrimage des interventions. Ce projet est une solution concrète aux situations complexes mises en lumière par la Commission Laurent. Nous soulignons d'ailleurs combien nous apprécions le travail de Marie-Noëlle, coordonnatrice de projet, rigoureuse, persévérante et engagée.

Notre projet de sensibilisation à la réalité des femmes immigrantes et racisées auprès des agents pivots en immigration financé MIFI s'est également déroulé avec grand succès, malgré des ajustements à effectuer rapidement pour un format virtuel en raison des mesures sanitaires. Une adaptation de cette formation pour les interprètes, financée par le Secrétariat à la Condition féminine a également eu beaucoup d'impact.

Nous remercions le travail d'Alizé et plus récemment Nora, nouvelle coordonnatrice aux formations et sensibilisation, qui a pris le relais, entre autres sur ce projet.

Les comités de la FMHF sont actifs et poursuivent toujours et encore les objectifs d'actualiser nos positions sur des enjeux majeurs et de renouveler sans cesse nos pratiques d'intervention. Qui plus est, plusieurs recherches en partenariat et développement d'outils ont été réalisés ou sont en route avec le RéQEF, le collectif FemAnVI, le MIFI, le secrétariat à la Condition féminine, l'UQAM, l'UQAC, l'UdeM, l'Université d'Ottawa et le SAC de l'UQAM. Le plan d'action en violence conjugale (2018-2023) et le plan d'action en égalité son maintenant à termes, plusieurs actions prometteuses ont été actualisées et nous avons beaucoup d'espoir dans le prochain plan intégré en violence conjugale et violence sexuelle afin de travailler de façon holistique à combattre les violences envers les femmes et les enfants.

L'année fut évidemment assombrie par les terribles impacts du confinement et déconfinement sur les femmes, couplés à une série de féminicides inqualifiables encore cette année. Malgré les investissements par de nouvelles actions gouvernementales pour contrer les féminicides, l'implantation de nouveaux tribunaux spécialisés et de services intégrés, la refonte de la Loi de la jeunesse ainsi que la refonte du droit de la famille, force est de constater que nous ne pouvons crier victoire et que nous devons maintenir nos efforts pour contrer et éradiquer la violence faite aux femmes et aux enfants. Nous avons redoublé d'ardeur lors de nos représentations politiques afin de réitérer nos recommandations dans le souci de répondre adéquatement aux besoins des femmes violentées et de leurs enfants. C'est avec une confiance envers des retombées positives que nous avons accueilli l'engagement proactif du gouvernement. Nous devons cependant maintenir sans relâche le dialogue afin que l'ensemble des recommandations du rapport Rebâtir la confiance soient mises en place en continue pour bonifier le continuum des services offerts entre autres, par le réseau des maisons d'hébergement et ainsi renforcer le filet de sécurité des femmes violentées et de leurs enfants. Ce contexte révoltant a aussi engendré une prise de conscience collective de la gravité de la situation et une mobilisation historique de la population partout au Québec. Nous sommes touchées de voir autant d'individus impliqués à nos côtés pour défendre les droits des femmes et s'indigner collectivement contre les violences qu'elles vivent.

La pandémie fut et demeure un vrai défi pour les maisons d'hébergement. Comme toujours, leurs équipes ont été résilientes et proactives à s'organiser afin de contrer au maximum l'impact sur les travailleuses et les femmes violentées ! Vous avez toutes notre reconnaissance et notre admiration. Cette pandémie a également mis en lumière la situation critique dans laquelle se trouvaient déjà les maisons, autant en termes de manque d'effectifs que dans leur capacité de dispenser les services auxquels ont droit les femmes et les enfants de notre société qui seront les adultes de demain. Nous sommes très soucieuses de savoir comment nous pourrions adéquatement répondre, encore et toujours, aux besoins après cette année particulièrement éprouvante pour les femmes. À cet effet, le gouvernement du Québec a reconnu l'importance de nos services et consenti à un rehaussement significatif du financement des maisons après plusieurs rondes de discussion franche et ouverte. Nous demeurons cependant proactives quant à la reconnaissance des besoins émergents, du renouvellement de l'analyse du continuum des violences envers les femmes et des pratiques d'intervention, et ce, auprès des instances gouvernementales, paragouvernementales, institutionnelles et universitaires.

Plusieurs projets sociopolitiques et de recherches participatives sont à suivre de près, afin que le travail des maisons d'hébergement soit reconnu comme expertise incontournable, et ce, à juste titre, après des décennies de pratiques d'intervention novatrices. Et ainsi s'assurer que les femmes violentées et leurs enfants reçoivent les meilleurs services afin qu'encre et toujours nous puissions collectivement prévenir, contrer et éliminer les violences envers les femmes et leurs enfants. Je vous remercie de votre engagement et soyons fières du travail que nous accomplissons collectivement.



Manon Monastesse, directrice générale

Introduction

Fière de sa riche expertise de 35 ans d'histoire de promotion des droits des femmes et de leurs enfants, la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF) vous présente son rapport annuel 2021-2022. Évidemment, ses réalisations, tout comme ses revendications, évoluent au gré des changements sociopolitiques ainsi que des réalités de plus en plus complexes des femmes et des enfants qui demandent protection, assistance et soutien aux maisons membres. La FMHF est toujours soucieuse de répondre aux besoins de ses membres et de se positionner à l'avant-garde des mouvements féministe et communautaire du Québec; ses concertations, prises de position et représentations s'actualisent en cohérence avec sa mission et sa charte.

LA FMHF S'EST ENGAGÉE, EN 2021-2022, À METTRE EN ŒUVRE SON PLAN D'ACTION, QUI VISE NOTAMMENT À :

- dynamiser la vie associative et le soutien aux membres, la participation aux comités internes et externes, aux lieux locaux, régionaux, nationaux et internationaux de concertation, aux groupes de travail, et la collaboration partenariale de recherche et de formation;
- effectuer des représentations auprès des diverses instances gouvernementales, paragouvernementales, institutionnelles et communautaires;
- actualiser la visibilité et le rayonnement de la FMHF ainsi que de ses partenariats provinciaux, nationaux et internationaux;
- promouvoir la reconnaissance des enjeux sociaux liés aux violences faites aux femmes et la connaissance de nos services auprès de la population en général et des publics cibles;
- se doter d'outils stratégiques de défense des droits des femmes violentées et leurs enfants en maison;
- assurer la reconnaissance de l'expertise de la FMHF et ses maisons membres (MH1 et MH2);
- soutenir les membres dans la promotion de leurs services et de leurs activités;
- viser un financement adéquat des maisons d'hébergement existantes et à venir;
- intégrer l'intervention féministe intersectionnelle dans les pratiques des maisons;
- favoriser la prévention et une meilleure compréhension des réalités des femmes immigrantes violentées auprès des partenaires et acteurs sociojudiciaires;
- offrir des outils d'information et de sensibilisation pour les partenaires, pour les médias ainsi que pour le grand public.

Le présent rapport dresse donc un portrait des réalisations de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF) du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Bonne lecture!

1. Vie associative

La FMHF a mené diverses activités en 2021-2022 en lien avec sa vie associative. Conservant ses missions principales de soutien et de représentation de ses membres, la FMHF continue l'actualisation des objectifs de sa charte en matière d'appropriation des pratiques d'intervention féministe intersectionnelle et de ses valeurs de dynamique participative. Elle s'emploie à mobiliser ses membres, à nourrir les réflexions et analyses, et ce, dans une perspective de co-construction des expertises.

1.1 LIAISON AVEC LES MEMBRES

La FMHF s'emploie, à travers les différents comités internes, rencontres provinciales, formations, webinaires et journées de transfert de connaissances qu'elle organise pour ses membres, à refléter et actualiser les valeurs et fondements de l'approche féministe intersectionnelle. Ses maisons membres sont appelées à s'impliquer activement tout au long de l'année dans les nombreux comités et activités.

- **Assemblée générale**

La FMHF a tenu son assemblée générale le lundi 3 mai 2021 en mode virtuel. Lors de l'AGA, quarante personnes étaient présentes, dont trente-deux représentantes des maisons membres et sept employées de la permanence. Les membres du CA et la permanence ont présenté, entre autres, le rapport d'activités, les états financiers, le bilan du plan d'action triennal 2017-2021 et le nouveau plan d'action 2021-2024.

- **Rencontres des maisons membres**

La FMHF a organisé trois rencontres des maisons membres. Ces rencontres ont porté principalement sur la vie associative et la défense de droits : les dossiers sociopolitiques prioritaires, les formations, les projets en cours, les nouvelles des régions, le renouvellement des pratiques d'intervention, l'offre de services, la concertation, la mobilisation, l'intégration de l'intersectionnalité, etc.

- **Rencontres du conseil d'administration**

Le conseil d'administration de la FMHF est composé de sept membres qui se sont réunies à plusieurs reprises au cours de l'année 2020-2021. Le conseil d'administration se compose de deux représentantes de la région de Montréal, et d'une représentante des régions suivantes : Outaouais, Saguenay – Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Montérégie et Estrie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022

NOM	POSTE	RÉGION
Danielle Mongeau	Présidente	Région 06
Chantale Gobeil	Vice-présidente	Région 06
Isabelle Harvey	Secrétaire	Région 02
Édith Mercier	Trésorière	Région 03
Carmen Paquin	Administratrice	Région 05
Marianne Lyrette	Administratrice	Région 07
Marlène Poirier	Administratrice	Région 16

1.2 COMITÉS INTERNES

Afin d'outiller ses membres et de bonifier ses analyses et interventions, la FMHF anime plusieurs comités à l'interne. Ils sont composés de directrices, coordonnatrices et intervenantes œuvrant au sein des maisons membres, de membres de la permanence et, parfois, de partenaires des milieux communautaires ou universitaires. Hauts lieux de partage et d'inspiration, ces rencontres servent à l'actualisation des connaissances et de l'expertise de la FMHF, qu'elle souhaite toujours plus ancrées dans la réalité terrain.

Les comités permanents de la FMHF touchent donc ses enjeux de prédilection :

- **Intervention féministe intersectionnelle**

Le mandat du Comité intervention féministe intersectionnelle s'articule autour de deux principaux objectifs :

1. Dégager une compréhension et un discours communs concernant l'intervention féministe intersectionnelle (IFI) en maison d'hébergement pour femmes violentées, et ce, afin d'assurer une meilleure synergie entre les membres;
2. Améliorer la concertation et la collaboration entre les maisons d'hébergement et leurs partenaires.

Le Comité intervention féministe s'est réuni à huit reprises (huit demi-journées) en 2021-2022. Un sous-comité s'est également rencontré à quatre reprises afin de travailler sur des capsules de sensibilisation. Le comité IFI comptait dix représentantes des maisons (coordonnatrices et intervenantes), une membre de la permanence de la FMHF, deux partenaires impliquées dans le projet et deux personnes-ressources (animation et prise de notes).

Au cours de l'année 2020-2021, le comité a poursuivi ses travaux visant la mise en œuvre du projet Mettre fin à la revictimisation des femmes violentées. Ce projet, financé par le Secrétariat à la Condition féminine, était d'une durée initiale de trois ans (janvier 2019 à décembre 2021). Cependant, en raison de la pandémie et des ajustements que celle-ci a entraînés, une prolongation au projet permettra de poursuivre les activités au cours de l'année 2022.

C'est ainsi que le comité a travaillé à la scénarisation et à la réalisation de cinq capsules portant sur des sujets en lien avec l'intervention féministe intersectionnelle. Il a également participé à l'élaboration d'une activité de sensibilisation destinée à des organismes travaillant auprès de femmes pouvant avoir vécu des violences. Cette activité porte sur le continuum des violences envers les femmes et sur l'importance de tenir compte de l'ensemble des violences vécues par les femmes lorsqu'on les accompagne.

- **Intervention jeunesse**

Ce comité a pour mandat de réfléchir aux différents enjeux rencontrés par les maisons d'hébergement en lien avec l'intervention jeunesse, dont la collaboration avec les services de protection de la jeunesse. De plus, il a été décidé dans le dernier plan d'action d'orienter les travaux du comité vers l'intégration de l'IFI dans l'intervention jeunesse au sein des maisons.

- **Enjeux sociojudiciaires**

Ce comité a pour mandat de favoriser le renouvellement des pratiques sociojudiciaires en contexte de violences conjugale et familiale.

Deux priorités sont identifiées en continu :

1. Développer une structure provinciale afin d'offrir, d'une part, du soutien juridique aux maisons membres, et d'autre part, développer un plan de formation pour soutenir le travail d'intervention judiciaire afin de mieux répondre aux besoins juridiques des femmes et des enfants concernés;
2. Émettre des recommandations visant une cohérence optimale des interventions sociojudiciaires en contexte de violences conjugale et familiale.

- **Comité femmes immigrantes**

Le comité femmes immigrantes (FI) a vu le jour en 2017. Il est composé de membres issues de trois régions et de deux partenaires de longue date qui sont associées aux travaux : Catherine Flynn, professeure et chercheure à l'Université du Québec à Chicoutimi, et Marie-Claire Rufagari, coordonnatrice de la formation à la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et des immigrantes (TCRI). Au cours de l'année 2021-2022, le comité s'est réuni à de multiples reprises afin de discuter de la mise en œuvre des différents projets de sensibilisation et de formation portant sur les réalités et besoins des femmes violentées immigrantes et racisées. Le comité a également réfléchi à des outils à développer pour mieux intervenir auprès de ces femmes et de leurs enfants, ainsi qu'à la création de capsules vidéo présentant les services spécifiques destinés au public des femmes immigrantes et racisées accueillies en maison d'hébergement.

Le développement du contenu de la formation pour les maisons membres s'est poursuivi au cours de l'année et a été ajusté selon l'état sanitaire. Il était prévu de donner la formation aux équipes des maisons membres en automne 2021, mais la tournée de formation n'a pu avoir lieu en raison de la pandémie. Il a donc été prévu de réaliser les premières formations aux équipes des maisons au courant de l'année 2022-2023.

- **Comité statistiques**

Le processus de modification du logiciel de gestion statistique étant maintenant complété, tant pour les maisons de 1^{ère} étape que pour celles de 2^e étape et pour les services externes, ce comité était inactif en 2021-2022. Ayant pour mandat de discuter des enjeux tant opérationnels que politiques liés à la production de données statistiques, ce comité est interpellé sporadiquement afin de répondre aux enjeux rencontrés.

- **Comité politique**

Composé de 10 directrices provenant de sept régions, ce comité s'est rencontré à plusieurs reprises dans l'année. Un plan de travail alliant stratégie de communication, renouvellement du discours et revendications politiques a été développé et est continuellement mis à jour. Le comité politique est également dédié aux mobilisations des membres, campagnes de communication et de sensibilisation, demandes de subvention, cadres financiers, etc.

- **Comité hébergement de deuxième étape**

Le comité hébergement de deuxième étape est composé de neuf directrices et d'une coordonnatrice en provenance de cinq régions. Il s'est donné pour mandat de proposer des outils d'analyse et de réfléchir à un plan de développement de l'hébergement de deuxième étape à travers la province. Il travaille également à se doter d'un module statistique qui peut refléter les spécificités de l'hébergement deuxième étape.

1.3 SOUTIEN AUX MAISONS MEMBRES

La FMHF offre quotidiennement son soutien aux maisons membres en matière de liaison, d'information, de formation, d'intervention, de représentation et de concertation. Elle s'attache à outiller ses membres, que ce soit par des formations, par la rédaction de documents (lettres d'appui, demandes de subvention, avis, communiqués, etc.), par la représentation auprès d'instances (locales, régionales, provinciales, nationales ou internationales), par la transmission d'informations pertinentes sur des enjeux politiques à portée provinciale ou nationale (projets de loi, conventions), par le transfert d'informations pertinentes (d'instances communautaires et provinciales), etc.

- **Activités d'information**

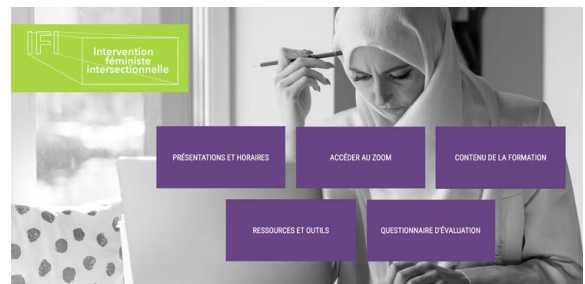
L'utilisation plus généralisée des plateformes de vidéoconférence permet maintenant à la FMHF d'organiser plus régulièrement des activités d'information ou de transfert de connaissances. Ces rencontres peuvent s'adresser aux directrices, mais également aux autres membres des équipes des maisons d'hébergement.

- Présentation sur la Stratégie nationale sur le logement/Programme *Refuges et logements de transition pour les femmes et les enfants fuyant la violence*.
Aude Morel, représentante - Relations externes, Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- Présentation du logiciel ASO
Alain Guitard, Services de développement professionnels inc.
- Présentation du projet de mise en place d'un portail virtuel d'intervention en violence
Mylène Fernet, Département de sexologie, Université du Québec à Montréal
- Présentation sur la coercition reproductive (2 présentations)
Catherine Rousseau, coordonnatrice de la recherche et doctorante à l'Université d'Ottawa, Carole Boulebsol, doctorante Université de Montréal et Sylvie Lévesque, Département de sexologie, Université du Québec à Montréal

• Formation IFI

Développée en étroite collaboration avec le comité IFI et offerte initialement à toutes les maisons membres lors de la tournée des régions en 2017-2018, la formation IFI est maintenant offerte ponctuellement afin d'assurer la formation continue dans les équipes. Afin de s'adapter aux réalités de la pandémie, une version virtuelle de la formation a été développée et testée lors d'un pilote qui a eu lieu en novembre 2021.

- Formation YWCA Québec
- Pilote de la Formation IFI virtuelle
- Formation continue IFI virtuelle



• Formation à l'outil PEVC

Deux journées de formation sur l'outil d'évaluation développé dans le cadre du projet Protection des enfants en contexte de violence conjugale ont été offertes aux maisons membres de la FMHF.

- Mars 2022
- Mai 2022



• Bulletin des membres FMHF

Le bulletin destiné aux maisons membres se veut un outil d'information et de communication comprenant toutes informations pertinentes de la FMHF, de ses membres et partenaires, ainsi que des actualités pertinentes d'ici et d'ailleurs. Généralement publiés une fois par mois, des numéros spéciaux sont également produits lorsque nécessaire.

• Rencontres ponctuelles extraordinaires COVID-19

Dès le début de la pandémie qui affecte le Québec depuis mars 2020, la FMHF a réagi rapidement afin de soutenir ses membres dans la gestion quotidienne des directives émanant des CIUSSS, CISSS, MSSS, et DSP régionales. Ainsi, au cours de l'année 2021-2022, plus précisément au cours de la vague de contagion de janvier et février 2022, elle a organisé des rencontres virtuelles à trois reprises afin de faciliter le partage d'informations et la mobilisation des connaissances et des pratiques d'adaptation. Ces moments ont permis également de collectiviser les défis (et les solutions) de la gestion des organismes en période de pandémie.



- **Logiciel statistiques**

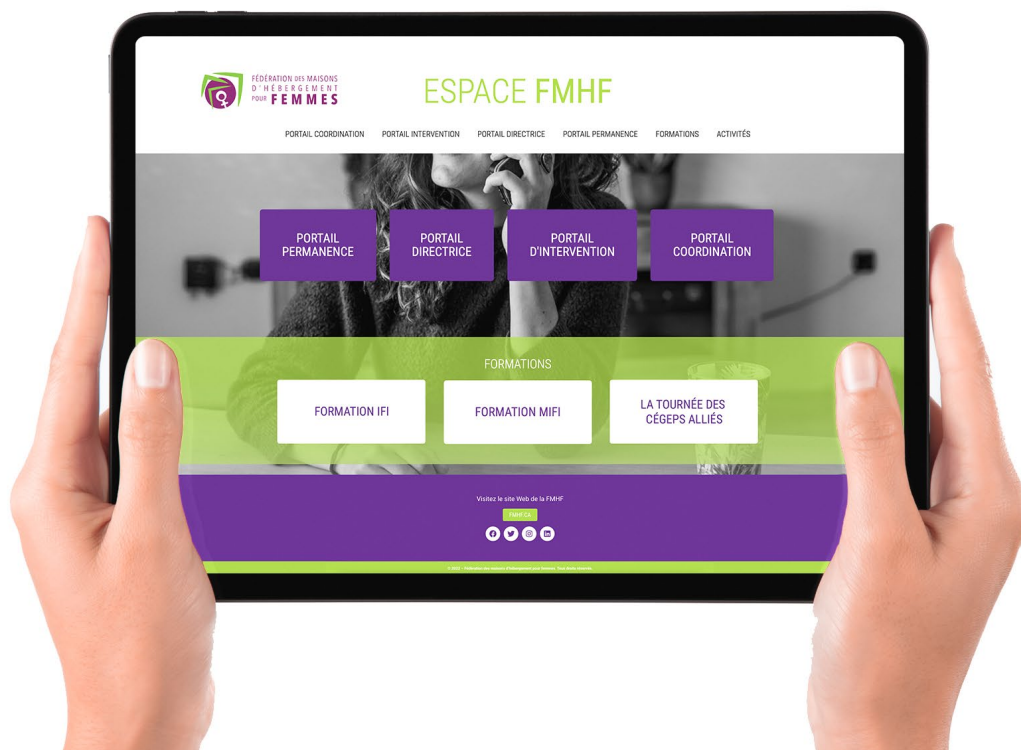
Les données statistiques demeurent une préoccupation de premier rang pour la FMHF et ses membres. Au fil des années, en fonction des réalités des femmes et du développement des services, les connaissances statistiques se sont approfondies. Cet exercice fondamental permet de présenter un tableau provincial, régional et local cohérent avec l'état de la situation et, ainsi, de défendre les droits des membres ainsi que des femmes et enfants soutenus. En 2021-2022, des ajustements mineurs ont été faits afin de tenir compte de la création de nouvelles places survenues dans le cadre du rehaussement du financement des maisons d'hébergement.

Aussi, la FMHF a assuré l'appui et la formation des maisons membres afin de faciliter la compilation des données et l'utilisation du logiciel de gestion statistique. Des rencontres de formation ont ainsi été offertes à trois maisons d'hébergement au cours de l'année. Aussi, des rencontres virtuelles ont été réalisées à trois reprises avec des travailleuses des maisons membres. Une première rencontre a permis de présenter les modifications au logiciel pour le module Dossiers/fiches hébergement (1ère étape) pour l'année 2021-2022 ainsi que de présenter certains rappels quant à la collecte de données. Une deuxième rencontre portait sur les mêmes thèmes, mais visait particulièrement les données du module Dossiers/fiches hébergement 2e étape. Finalement, une troisième rencontre a permis de préparer la production des rapports statistiques annuels en rappelant les éléments importants à vérifier et valider lors de la production de ces rapports.

- **Plateforme Espace FMHF**

Depuis plusieurs années, la FMHF souhaitait créer un espace virtuel rassemblant diverses informations destinées aux maisons membres (documentation, capsules informatives, webinaires, formations, outils interactifs, calendrier d'activités, etc.). Cette démarche visait notamment à faciliter l'accès et le partage d'informations ainsi qu'à permettre l'échange entre les maisons d'hébergement.

C'est ainsi que la plateforme Espace FMHF a été lancée en novembre 2021. Accessible dans un premier temps aux directrices des maisons membres, cette plateforme sera, à terme, un lieu de partage et d'échange tant pour les directrices que pour les coordonnatrices et autres travailleuses des maisons d'hébergement. Bien que le développement de la plateforme soit toujours en cours, de nombreux documents ont pu être intégrés et les nombreuses formations virtuelles offertes par la FMHF y sont hébergées. De plus, des capsules informatives sont également en développement. Elles porteront sur la naissance des maisons d'hébergement au Québec, sur l'historique de la FMHF, sur l'intervention féministe au Québec, sur l'intersectionnalité, sur l'historique de la démarche d'intégration de l'IFI dans les maisons de la FMHF ainsi que sur la transformation des pratiques qu'a entraînée cette démarche.



1.4 LA PERMANENCE

L'équipe de la FMHF s'applique à répondre aux besoins de défense de droits des femmes, de soutien aux maisons membres, de représentation, de recherche et de concertation, ainsi qu'à relever les nombreux défis inhérents à la gestion d'une organisation provinciale. À noter le départ au mois de septembre dernier d'Adeline Jouve, coordonnatrice communications, ainsi que celui en novembre dernier d'Olga Houde, coordonnatrice analyse politique.

L'équipe :

Manon Monastesse	Directrice générale
Mylène Bigaouette	Coordonnatrice, Liaison aux membres et formation
Marie-Noëlle Maurice	Coordonnatrice, Projet PEVC
Elisabeth Viens Brouillard	Coordonnatrice, Communications et relations de presse (septembre 2021)
Nora Hocianat	Coordonnatrice, Sensibilisation et formation (février 2022)

1.5 COLLOQUES, FORUMS ET FORMATIONS

Les membres de l'équipe ont pu bénéficier de différentes formations correspondant aux objectifs de la FMHF en fonction de leurs dossiers particuliers. Ces lieux sont autant d'occasions d'apprentissage que de partage de l'expertise de la FMHF et de ses membres.

- **Lancement** – Plan d'action collectif en matière de violence conjugale et violence dans les relations intimes chez les jeunes à Montréal-Nord 2022-2023;
- **Dévoilement** – Femmes et itinérance, perspective régionale sur l'accès au logement à la sortie d'un contexte de violence, Catherine Flynn et Christophe Levesque;
- **Conférence de presse** - 5e action de la Marche mondiale des femmes;
- **Conférence virtuelle** – Mandater l'inclusion : perspectives critiques sur la prestation des services en violence genrée, Chaire DSPG de l'UQAM;
- **Conférence virtuelle** – Violences faites aux femmes dans les milieux dits éloignés et intervention féministe en maison d'hébergement, Catherine Flynn et Marie-Eve Guay;
- **Conférence virtuelle** – Le concept de justice climatique, Michèle Asselin;
- **Conférence virtuelle** – Colloque Trajetvi – Quand les hommes tuent : trois types – meurtre du partenaire intime, meurtre sexuel et meurtre de femmes plus âgées, par Rebecca et Russel Dobash;
- **Conférence virtuelle** – Conférence Violences coloniales, racisme et réparation, CRIDAQ;
- **Conférence midi** – Recherches sur le traitement sociojudiciaire de la violence conjugale et de l'aliénation parentale, FemAnVi;
- **Conférence midi** – Recherches sur l'intervention en maison d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, FemAnVi;
- **Colloque virtuel** – Dénonciations publiques et intersectionnalité : impacts sur l'intervention, la prévention et la recherche dans le champ des violences faites aux femmes, RéQEF et FemAnVi;
- **Colloque virtuel** – Politique et pratiques inspirantes en violence conjugale : perspectives internationales, FemAnVi;

- **Lancement virtuel** – Dévoilement des résultats de la recherche Trop souvent un abus, toujours un échec: portrait du recours à l'autorisation judiciaire de soins et/ou d'hébergement en santé mentale par les établissements de santé montréalais. Action Autonomie;
- **Lancement virtuel** – Lancement Le droit au logement des Montréalaises : on y travaille et vous ? Table des groupes de femmes de Montréal;
- **Lancement virtuel** – Observatoire francophone pour le développement inclusif par le genre. UQAM;
- **Midi rencontre-causerie** – Les inégalités dans les mouvements féministes. FFOQ;
- **Webinaire** – Tensions of 2SLGBTQIA+ Structural Inclusion Within the Gender-Based Violence Sector, Learning Network;
- **Webinaire** – Pénurie de logements - impact sur les femmes immigrantes en situation précaire, RAFIQ;
- **Webinaire** – Gestion autonome de la médication chez les personnes présentant des enjeux de santé mentale ainsi que sur le soutien intentionnel par les pairs (par et pour), Céline Cyr;
- **Webinaire** – Reconnaître l'expertise indispensable: Un cadre de connaissances et de compétences, Learning Network;
- **Webinaire** – Intersecting Inequities in Family Court: a trauma informed critique, Learning Network;
- **Webinaire** – Indigenous Women, Intimate Partner Violence & Housing, Learning Network;
- **Webinaire** – Action concertée – Programme de recherche sur la violence conjugale. Fonds de recherche québécois société et culture;
- **Congrès virtuel** – Caring Communities to Enhance Child and Family Well-Being, ISPCAN.

2. Activités grand public

2.1 METTRE FIN À LA STIGMATISATION DES FEMMES VIOLENTÉES

Le projet *Mettre fin à la stigmatisation des femmes violentées* est financé par le Secrétariat à la Condition féminine. Il a pour objectif de développer des capsules et des outils de sensibilisation sur le thème du continuum des violences faites aux femmes et des enjeux produits par ce continuum et vécus par les femmes, tels que l'itinérance, les enjeux de santé mentale et l'utilisation de substances psychoactives. Toutes les activités de ce projet ont été réalisées en étroite collaboration avec le comité IFI et ses partenaires (Catherine Flynn, Université du Québec à Chicoutimi et Céline Cyr, Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec). D'une durée initiale de trois ans (2019 à 2021), le projet a été prolongé en raison de la pandémie et des ajustements que celle-ci a entraînés. Ainsi, les activités se poursuivront jusqu'au 31 décembre 2022.

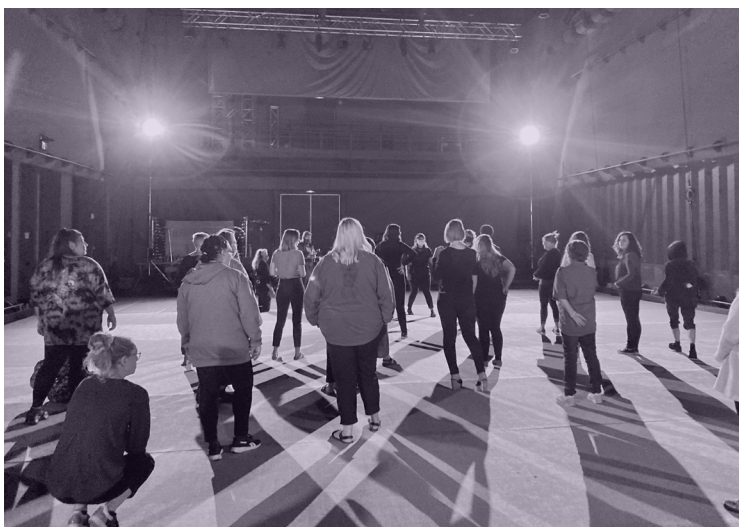


C'est ainsi que cinq capsules sont en cours de développement et portent sur les sujets suivants:

- **Continuum des violences envers les femmes;**
- **Intervention féministe intersectionnelle : principes et application;**
- **Intervention féministe intersectionnelle : historique;**
- **Parcours de vie des femmes : l'importance de tenir compte des violences vécues par les femmes lors de l'accompagnement et l'intervention;**
- **Dévictimisation des femmes : la violence envers les femmes comme problème social et non comme problématique individuelle.**

Les capsules s'adresseront à la fois au grand public, afin de permettre une meilleure compréhension des conséquences que peuvent avoir les violences pour les femmes, mais également à des organismes alliés et partenaires qui sont appelés à accompagner des femmes ayant vécu et vivant des violences. Ces capsules seront donc mises de l'avant sur les réseaux sociaux de la FMHF, mais certaines d'entre elles sont également partie intégrante d'une activité de sensibilisation également développée dans le cadre de ce projet.

En effet, une activité de sensibilisation portant sur l'IFI et le continuum des violences envers les femmes a été développée. Cette activité s'adresse aux partenaires des maisons et organismes appelés à accompagner des femmes pouvant avoir vécu des violences. C'est ainsi qu'un guide d'animation et des activités interactives viennent compléter les capsules afin de sensibiliser ces milieux à tenir compte des violences vécues dans leurs interventions auprès des femmes. Afin de permettre aux maisons d'hébergement d'animer cette activité dans leur région, une activité de transfert de connaissances regroupant 18 maisons membres s'est tenue les 27 et 28 octobre 2021. Des activités de sensibilisation ont pu être réalisées par la permanence de la FMHF, mais les activités régionales avec les maisons d'hébergement sont toujours à réaliser.



2.2 FORMATION PEVC

Le projet *Protection des enfants en contexte de violence conjugale* a pour objectif principal de développer et d'évaluer un modèle assurant la prise en compte de la violence conjugale et de ses impacts dans les évaluations et interventions menées auprès des parents victimes dont les enfants ont fait l'objet d'un signalement auprès de la direction de la protection de la jeunesse ou qui bénéficient d'un suivi de la part d'une équipe du CISSS-CIUSSS. Il vise, à moyen terme, les résultats suivants dans chacune des régions :

- **L'amélioration des services offerts aux familles par les équipes des CISSS-CIUSSS des régions visées par le projet, grâce à l'intégration de pratiques qui permettent le dépistage de la violence conjugale et qui tiennent compte de ses impacts dans la vie des parents victimes et de leurs enfants;**
- **Des pratiques qui ne rejettent pas la faute sur les parents victimes et qui soutiennent le lien entre ces parents et leurs enfants dans les organismes impliqués dans le projet;**
- **Une meilleure collaboration entre les partenaires reposant sur une vision commune de la violence conjugale et de ses impacts ainsi qu'une valorisation de l'expertise de chacun des partenaires.**

Cette année marque la fin des formations offertes dans le cadre du projet pilote. Nous avons donc réalisé :

- 2 cohortes de formation au modèle PEVC (4 jours) dans la Capitale-Nationale
- 2 cohortes de formation au modèle PEVC (4 jours) en Estrie
- 10 communautés de pratiques réparties dans les 2 territoires
- 2 journées de formation à l'outil d'évaluation pour divers organismes (Espace région de Québec et la table de concertation en violence conjugale de la Montérégie)
- 1 formation pour les avocats du contentieux des 3 régions pilotes

Au total, c'est 100 intervenant.es de la DPJ qui ont reçu la formation au modèle PEVC et plus de 250 intervenant.es des organismes partenaires (maisons d'hébergement, policiers, maison de la famille, CPE, etc.) qui ont été formés à notre outil d'évaluation.



En plus des activités de formation réalisées, nous avons entamé l'évaluation de l'implantation et des retombées du modèle, et la rédaction du rapport préliminaire est en cours. Nous avons aussi mis à jour le [site Internet du PEVC](#).

Le modèle PEVC fait de plus en plus parler de lui. Nous avons eu l'opportunité d'avoir des discussions dans plusieurs régions pour mettre en place un partenariat et éventuellement amorcer l'implantation du modèle, notamment dans les régions suivantes :

- Laurentides
- Montréal (TCVCM)
- Bas-Saint-Laurent
- Lanaudière

FORMATION RELATIVE À LA VIOLENCE CONJUGALE



Le **modèle PEVC** s'implante dans les CISSS et les CIUSSS via une **formation** spécifique de quatre jours axée sur la pratique des intervenant.es de la protection de la jeunesse et des directions jeunesse. Par la suite, **des communautés de pratiques sont mises en place** afin de favoriser l'intégration du modèle dans la pratique.

D'autres options sont disponibles pour les différents partenaires.

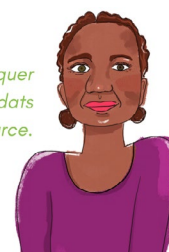
EN SAVOIR PLUS

2.3 FORMATION FEMMES IMMIGRANTES

Pour rappel, la FMHF a développé, avec le soutien financier du ministère du MIFI, anciennement MIDI (2017-2019), une sensibilisation portant sur les réalités et besoins des femmes immigrantes et issues des communautés ethnoculturelles.

La formation conçue par le Comité Femmes immigrantes (composé des membres de la FMHF et de partenaires universitaires et communautaires) a été adaptée tout au long de ces dernières années afin de répondre aux réalités des femmes immigrantes bénéficiant de l'accompagnement des maisons membres (par la formation continue des maisons notamment), mais aussi dans le souci de répondre aux besoins des partenaires soucieux d'améliorer leurs connaissances afin d'adapter leurs services destinés aux femmes violentées racisées.

*Lui expliquer
clairement les mandats
de chaque ressource.*



À cet effet, en 2021-2022, la formation Femmes immigrantes a été donnée dans le cadre du projet de sensibilisation aux violences faites aux femmes immigrées et racisées, destiné aux employé.es des antennes régionales du MIFI.



*Aidez-la à reprendre du
pouvoir sur ses décisions en
respectant ses choix.*

Ce projet de sensibilisation et de formation débutant au cours de l'année 2020 s'est poursuivi jusqu'à fin 2021 à travers le Programme d'appui aux collectivités (PAC). Le comité a également poursuivi la réalisation du projet de formation auprès d'interprètes de la banque interrégionale en automne 2021. Ce projet, financé par le SCF, a pour objectif de former les interprètes au vécu des femmes allophones violentées, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles (2016-2020).

Par ailleurs, il est proposé d'animer des temps de formation à destination d'interprètes dans le cadre du projet « Accessibilité aux services d'interprétariat pour les femmes immigrantes, réfugiées et à statut précaire », porté par la TCRI et financé par le MIFI et la PAC sur trois ans. À cet effet, la FMHF, le Regroupement et l'Alliance sont mandatés à titre d'experts par la TCRI afin de former les banques d'interprètes aux réalités des femmes violentées immigrantes et allophones.

*L'écouter et la rassurer pour
qu'elle se sente épaulée dans
ses décisions.*



En parallèle à l'ensemble de ces projets de formation dispensés par la FMHF et ses membres, de nombreux outils sont développés pour mieux intervenir auprès des femmes violentées immigrantes et racisées. Pour ce faire, une plateforme interactive dédiée aux contenus de formation de la FMHF est créée par l'appui de Bonheur en Vrac, concepteur de site Web, ainsi que de nombreux outils numériques (carte de référencement, cartes mentales, l'Iceberg évolutif, le labyrinthe, les portes d'accès, etc.).

Des capsules vidéo présentant les services spécifiques destinés au public des femmes immigrantes et racisées ainsi qu'un guide présentant les statuts d'immigrations sont aussi développés courant de l'année 2021-2022 et se poursuivent par ailleurs l'année suivante.



2.4 LA TOURNÉE DES CÉGEPS ALLIÉS : VERS UNE SOCIÉTÉ ÉGALITAIRE ET SANS VIOLENCE

Ce projet, financé par le Secrétariat à la Condition féminine, a pour objectif de sensibiliser divers étudiant.e.s du Québec à la lutte contre les violences faites aux femmes, à l'importance de rapports égalitaires en plus de créer des réseaux répondant aux besoins des maisons d'hébergement et d'offrir un meilleur accompagnement des femmes et enfants violentés. Les ateliers ont été offerts aux étudiant.e.s de diverses techniques soit techniques policières, techniques de travail social, techniques d'intervention en délinquance et techniques d'éducation spécialisée.

Ces ateliers de deux heures se déclinent en deux parties ; être allié.e dans sa vie personnelle et être allié.e dans sa vie professionnelle. Ils ont été donnés durant la session d'automne 2021 et d'hiver 2022 en partenariat avec cinq cégeps de la région :

- Cégep de Sherbrooke
- Collège Ahuntsic
- Cégep Garneau
- Cégep de Trois-Rivières
- Cégep de l'Outaouais



Les maisons membres de la FMHF participantes, soit **L'Escalade de l'Estrie, L'Arrêt-Source, la maison Hélène-Lacroix, la maison L'Autre Chez-Soi ainsi que la maison Le FAR** furent essentielles à la réalisation du projet. Un comité de travail a été mis sur pied au mois de mai dernier et comptait au moins une intervenante de chaque maison participante. Plus de 15 rencontres avec ce comité, ou avec des intervenantes et panélistes, ont été réalisées afin de rendre l'atelier pertinent en plus de favoriser, pour ces futur.e.s intervenant.e.s, une meilleure compréhension des besoins des femmes et enfants violentés et de l'importance d'atteindre une réelle égalité.

Le projet Cégeps alliés se veut une culmination du Déjeuner des hommes alliés, initiative unique menée par la FMHF depuis 2015. Au total, c'est donc 5 cégeps de la province, 24 ateliers-discussions, 4 programmes d'études techniques, 7 capsules, 50 affiches, 1000 dépliant, 750 objets promotionnels, 1 trousse à outils digitale et plus de 630 étudiant.e.s sensibilisé.e.s.

VERS UNE SOCIÉTÉ ÉGALITAIRE ET SANS VIOLENCE :
La tournée des cégeps alliés

Mouvement allié à la lutte contre les violences faites aux femmes

Vous désirez faire partie de la Tournée ou en savoir plus sur le projet ?
Visitez www.fmfh.ca

LA TOURNÉE DES CÉGEPS ALLIÉS
VERS UNE SOCIÉTÉ ÉGALITAIRE ET SANS VIOLENCE

ASSOCIATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES
FEMMES

Ministère de la Justice
Québec

Être la personne de confiance
D'abord et avant tout **ÉCOUTER**.
Écouter et croire la personne qui s'ouvre à vous.
Votre attitude fera une grande différence !

LA TOURNÉE DES CÉGEPS ALLIÉS
Vers une société égalitaire et sans violence

LA TOURNÉE DES CÉGEPS ALLIÉS
Vers une société égalitaire et sans violence

À LA RECHERCHE D'ALLIÉS ?

MAISONS D'HÉBERGEMENT MEMBRES DE LA FMHF DANS VOTRE RÉGION

La Maison Hélène-Lacroix : 418 527-4682
YWCA Québec : 418 683-2155
La Maison du cœur : 418 841-0011
La Maison Marie-Rollet : 418 688-9024
La Maison Mirépi : 418 337-4811

VIOLENCE INFO : violenceinfo.com
SOS VIOLENCE CONJUGALE : 1 800 363-9010

LA FMHF ET SES MEMBRES

L'Arrêt-Source est une maison d'aide et d'hébergement pour jeunes femmes violentées âgées de 18 à 20 ans. Elle offre des services de soutien et d'accompagnement.

Suivez-nous sur Facebook

L'ARRÊT-SOURCE
514-283-2335 | www.arrestsource.org

SERVICES OFFERTS

- Écoute / Soutien
- Accompagnement
- Interventions individuelles et de groupes
- Accueil / Hébergement

PAR UN CONTINUUM DE SERVICES

SAVIEZ-VOUS QUE
87% des personnes ayant vécu une agression sexuelle sont des femmes?

www.FMHF.ca

2.5 PRÉSENTATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

- **Atelier virtuel – Colloque Trajetvi** – Les impacts du continuum des violences envers les femmes dans le parcours de vie des femmes violentées vivant des enjeux d’itinérance, de santé mentale et de consommation de substances psychoactives. Catherine Flynn et la FMHF;
- **Discussion en direct** – Journée nationale de commémoration et d’action contre la violence faite aux femmes, Jagmeet Singh avec la FMHF et la FFOQ;
- **Colloque virtuel Trajetvi** – Présentation sur les violences envers les femmes : comment mobiliser les hommes ? La FMHF;
- **Colloque virtuel Trajetvi** – Présentation sur le désengagement de l’État : à quand des services équitables pour les femmes immigrantes violentées ? La FMHF;
- **Université d’été Trajetvi** – Le modèle de protection des enfants en contexte de violence conjugale: vers un renouvellement des pratiques d’intervention. Alexandra Vincent et la FMHF;
- **Université d’été Trajetvi** – Présentation d’un outil novateur pour l’évaluation du contexte de contrôle coercitif. Alexandra Vincent et la FMHF;
- **Lancement** – Dévoilement des résultats de la recherche Justice pour les femmes marginalisées victimes de violences sexospécifiques, Geneviève Pagé, Sarah Thibault, Service aux collectivités de l’UQAM, la FMHF, le RMFVVC, le RQCALACS, la CLES;
- **Présentation Table itinérance Rive-Sud** – Discussion et présentation des résultats de la recherche Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance: mieux comprendre pour intervenir de façon concertée. Catherine Flynn et la FMHF;
- **Présentation Comité condition féminine Baie-James** – Discussion et présentation sur l’IFI et sur les résultats de la recherche Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance: mieux comprendre pour intervenir de façon concertée. Catherine Flynn, Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec et la FMHF;
- **Présentation Service régional de l’itinérance – CIUSSS du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal** – Présentation et discussion des résultats de la recherche Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance: mieux comprendre pour intervenir de façon concertée. Catherine Flynn et la FMHF;
- **Présentation Table des groupes de femmes de Montréal** – Discussion et présentation des résultats de la recherche Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance: mieux comprendre pour intervenir de façon concertée. Catherine Flynn et la FMHF;
- **Présentation Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec** – Transformer notre «savoir penser» les enjeux de santé mentale des femmes. Céline Cyr, Catherine Flynn et la FMHF;
- **Colloque virtuel Genre et travail social (Paris)** – L’intervention féministe intersectionnelle en maison d’hébergement. Lorsque les politiques et les programmes sociaux fragmentent le vécu des femmes. Catherine Flynn et la FMHF;
- **Colloque ISPCAN** – The PEVC Model: Implementing domestic violence practices in child protection. Isabelle Côté, Simon Lapierre, Alexandra Vincent et la FMHF.



3. Représentations

La FMHF siège à plusieurs comités consultatifs, directeurs et ministériels. Elle participe également aux nombreux lieux de consultations et d'auditions publiques. Elle tente d'y faire reconnaître l'expertise de ses membres et la sienne, la diversité des situations des femmes violentées vivant de multiples problématiques sociales, les conséquences des violences, sa vision du continuum des violences envers les femmes, son analyse féministe intersectionnelle, etc.

3.1 GROUPES DE TRAVAIL

Voici la liste des principaux groupes de travail de la FMHF :

- **Coalition québécoise contre la traite des personnes (CQCTP)**
La CQCTP regroupe des organismes publics, parapublics, communautaires et non gouvernementaux concernés par l'enjeu de la traite ou qui offrent de l'assistance et du soutien aux personnes à risque, aux prises ou ayant vécu la traite de personnes.
- **Coordination québécoise de la Marche mondiale des femmes (CQMMF)**
La CQMMF a tenu une conférence de presse le 17 octobre 2021 portant sur leurs cinq revendications, soit la pauvreté, les violences faites aux femmes, les enjeux concernant les femmes immigrantes et racisées, la justice climatique et les revendications sur les femmes autochtones.
- **Groupe des 13 (G13)**
Le G13 est une table de concertation rassemblant une vingtaine de groupes et regroupements provinciaux féministes issus de tous les secteurs touchant les conditions de vie des femmes.
- **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)**
La FMHF poursuit sa participation aux travaux des comités du volet femmes de la TCRI, en plus de contribuer au développement du projet Accessibilité aux services d'interprétariat pour les femmes immigrantes, réfugiées et à statut précaire et prend part au projet TRACES.
- **Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)**
La TRPOCB est un lieu de mobilisation et de réflexion. Elle œuvre en continu à l'amélioration du PSOC en plus d'assurer une concertation entre les différentes organisations membres. Elle se donne pour mandat de développer des analyses critiques portant sur différents aspects du système de santé et de services sociaux, de même que sur toute politique impactant la santé et le bien-être de la population.

3.2 LES COMITÉS CONSULTATIFS, DIRECTEURS ET CONSEILS D'ADMINISTRATION

Afin de faire valoir son expertise et celle de ses membres, il est primordial pour la FMHF d'être active au sein de plusieurs organisations ainsi que de s'investir parmi des conseils d'administration et autres comités consultatifs ou directeurs.

Voici les différentes participations de la FMHF :

- **Centre de documentation pour l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)**
La FMHF est membre du CDEACF, joueur important dans la production et la recension des connaissances dans une approche féministe. Il rend accessibles les savoirs et savoir-faire produits par les milieux desservis et ceux dont ils ont besoin pour agir, au Québec et au sein des communautés francophones du Canada.

- **Comité de concertation du projet Un toit à soi - Un toit pour elles**

La FMHF participe à ce comité qui se veut un espace de discussion et d'échange sur les obstacles organisationnels et systémiques en matière de logement et d'hébergement pour les femmes et filles en processus de sortie de la prostitution.

- **TRAJETVI**

Trajetvi est un projet partenarial qui porte sur un important enjeu en violence conjugale : l'adéquation entre les services disponibles pour les femmes victimes de violence conjugale et les besoins spécifiques de groupes particuliers de femmes en contextes de vulnérabilité. Ce projet a pris fin en février 2022, mais la FMHF sera ponctuellement interpellée lorsque des demandes d'accès aux données seront formulées par des partenaires du projet (milieux académiques ou de pratique).



- **Comité conjoint du protocole UQAM/Relais-femmes du SAC-UQAM**

La FMHF siège au comité conjoint du Protocole UQAM/Relais-femmes regroupant des professeures en études féministes de l'UQAM et des groupes de femmes membres de Relais-femmes. Ce secteur du Service aux collectivités (SAC) soutient des formations, recherches participatives, journées d'étude, colloques et outils de transfert des connaissances.

- **Fonds québécois de recherche société et culture (FQRSC)**

La FMHF participe au suivi des projets de recherche dans le cadre de l'action concertée Programme de recherche sur la violence conjugale et Mieux connaître les parcours des femmes en situation d'itinérance pour mieux agir.

- **Hébergement femmes Canada (HFC)**

Hébergement femmes Canada, le réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes, est composé d'associations provinciales et territoriales à travers le Canada. HFC produit des données, rapports et outils concernant les besoins criants des maisons d'hébergement du pays.



**HÉBERGEMENT
FEMMES
CANADA**

- **Ligue des droits et libertés (LDL)**

La FMHF est membre de cette organisation importante dans le paysage québécois de la défense de droits. La LDL est un partenaire depuis de nombreuses années.

- **Projet Cumulus**

Pour une troisième année, la FMHF siège sur le CA de l'organisme Projet Cumulus, qui se réunit aux 6 à 8 semaines. En effet, dans le cadre du projet Collaborer pour mieux intervenir, un partenariat a été développé avec le projet Cumulus. L'organisme a ensuite souhaité poursuivre sa collaboration avec la FMHF dans la perspective d'élargir son offre de service, notamment auprès des femmes utilisatrices de substances psychoactives. La FMHF peut ainsi apporter son expertise concernant les femmes violentées qui sont également utilisatrices de substances psychoactives, et cette participation au CA pourra faciliter de nouvelles collaborations.

- **Réseau international des maisons d'hébergement et refuges pour femmes et enfants violentés (GNWS)**

La FMHF est membre fondatrice du GNWS et participe à l'ensemble des démarches. L'objectif est de réseauter les maisons d'hébergement de tous les continents afin de permettre un soutien international mutuel et mettre un terme aux violences envers les femmes et leurs enfants.

3.3 COMITÉS MINISTÉRIELS

- **Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale**

La création de ce comité a été annoncée à la suite de nombreuses demandes historiques de la FMHF et de ses partenaires. Ainsi, ce comité a été mis sur pied par le Bureau du coroner en janvier 2018 et la FMHF est impliquée depuis ces débuts. Sa création vient cristalliser une mesure du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023. Formé de représentantes et représentants d'une vingtaine de groupes, d'institutions et de ministères s'appliquant à contrer la violence conjugale, ce comité multidisciplinaire a pour mandat, entre autres, de dégager les principaux constats et les enjeux systémiques liés à de tels décès, les facteurs de risque et de protection, de même que les tendances émergentes à partir de l'analyse des dossiers d'investigation des coroners. Le premier rapport « Agir ensemble pour sauver des vies » est sorti en décembre 2020, faisant état de 28 recommandations dans le souci de mieux évaluer la dangerosité, dépister les facteurs de risque et prévenir les homicides conjugaux.

En février 2022, le comité a déposé un mémoire dans le cadre des consultations du PL15 modifiant la Loi de la protection de la jeunesse. Après l'analyse de cinq événements dans lesquels sept enfants ont été tués dans un tel contexte, un enjeu majeur a été identifié : pour mieux protéger les enfants, la problématique de la violence conjugale doit être mieux connue et reconnue par la Direction de la protection de la jeunesse, y compris dans les cas de séparation et post-séparation. Le Comité a donc formulé cette recommandation centrale : amender l'article 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse pour inclure spécifiquement l'exposition des enfants à la violence conjugale en tant que motif de compromission à part entière, et non plus simplement comme une des déclinaisons possibles des mauvais traitements psychologiques.

- **Table de concertation nationale sur l'intervention policière en violence conjugale**

Cette table, créée en novembre 2021, possède comme objectif de favoriser, par la concertation avec les corps de police, l'émergence et le rayonnement des meilleures pratiques pour prévenir et contrer la violence conjugale dans une perspective d'optimisation de l'intervention policière et d'amélioration continue, en plus de représenter un lieu d'échanges et de réseautage. Les travaux ont principalement porté sur l'élaboration du processus de concertation, l'identification de thématiques qui seront discutées ultérieurement ainsi que sur le projet pilote de déploiement des bracelets antirapprochements.

- **Comité réponse au manque de place en maisons d'hébergement d'urgence et de seconde étape MH2**

Après une longue pause due à la pandémie et à la vague de féminicides (février à avril 2021) mettant en lumière les besoins des femmes violentées et les difficultés du réseau des maisons à remplir optimalement leur mission, les travaux de ce comité ont repris en mars 2021 afin d'analyser le cadre financier nécessaire pour la consolidation et le développement du réseau des maisons d'aide et d'hébergement d'urgence et de deuxième étape. Le comité a travaillé en étroite collaboration avec les fonctionnaires de la direction générale des services sociaux généraux afin de déterminer, entre autres, le plan de développement du réseau et l'attribution du rehaussement de 2020-2021 et de 2021-2022.

- **Comité financement et développement des MH2**

Une première rencontre organisée par le MSSS a eu lieu en septembre 2020 afin d'établir le cadre financier du partage des sommes associées à la mesure 18 (financement de l'hébergement de seconde étape) du plan d'action 2018-2023 en violence conjugale. Les discussions au sujet du financement des MH2 se sont finalisées en décembre 2020 pour la première phase de financement des maisons existantes et se sont poursuivies pour la deuxième phase de financement de la création de nouvelles maisons en 2021-2022. Soulignons l'excellente collaboration des différents paliers du MSSS et du cabinet de la ministre déléguée à la Condition féminine ainsi que du Secrétariat à la Condition féminine.

- **Comité de travail sur le rehaussement du financement des maisons d'urgence MH1**

Considérant la pandémie, les discussions concernant l'établissement du cadre financier des sommes allouées lors du budget de mars 2020 (14M) pour les maisons d'urgence n'ont pu débuter qu'en septembre 2020 et se sont finalisées en janvier 2021. Au-delà des impacts de la pandémie, du confinement et du déconfinement, la dramatique vague de féminicides qui en découle est venue mettre en lumière certains manquements du système afin d'assurer la sécurité des femmes violentées, dont la capacité d'hébergement disponible du réseau des MH1. Lors du budget de mars 2021, une nouvelle injection de 4,5 M était alors octroyée pour les maisons d'hébergement d'urgence MH1. Suite au nombre sans cesse croissant de féminicides, des négociations intensives ont été entamées entre les associations provinciales de maisons d'aide et d'hébergement d'urgence et le gouvernement représenté par plusieurs ministres, sous-ministres et leurs ministères (MSP, MJQ, MF, MSSS, SCF) afin de rehausser considérablement le financement des maisons au moyen d'un plan de financement quinquennal. L'annonce d'un rehaussement historique de 20M (incluant le 4,5M) pour l'année 2020-2021 a été rendue publique lors d'une conférence de presse le 23 avril dernier après un blitz de négociation. Nous remercions sincèrement la vice-première ministre Guilbault, la ministre Charest et les membres de leurs cabinets respectifs ainsi que les fonctionnaires pour leurs grandes collaborations, ouverture et écoute lors de ces négociations.

- **Table nationale de consultation pour l'implantation des tribunaux spécialisés en violence conjugale et sexuelle**

Le 8 février 2021, le ministre de la Justice annonçait la mise sur pied d'un groupe de travail dont le mandat est d'évaluer et de déterminer concrètement les éléments nécessaires à la mise en place de tribunaux spécialisés en matière de violence sexuelle et de violence conjugale partout au Québec. Ce groupe de travail est composé de représentants de différents ministères et organismes communautaires et paragonnementaux concernés. La structure de gouvernance mise en place pour réaliser le projet pilote de tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale peut évoluer et être modifiée afin de tenir compte de nouveaux enjeux relatifs à ce projet. La concertation et la collaboration des différents acteurs du milieu sont des conditions essentielles à la réussite du projet. Cette structure se veut flexible et sera ajustée en cours de déploiement du projet pilote. Dix projets régionaux d'implantation sont visés et doivent s'opérationnaliser sur une période de cinq ans.



Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- Rebâtir la confiance des personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale envers le système de justice;
- Offrir aux personnes victimes des services psychosociaux et judiciaires intégrés et adaptés;
- Assurer un cheminement particulier pour les poursuites qui impliquent un contexte de violence sexuelle et de violence conjugale;
- Permettre la prise en considération des besoins particuliers des personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale tout au long de leur cheminement;
- Assurer l'accompagnement des personnes victimes par des intervenants spécialisés et dédiés;
- Assurer un accompagnement qui tient compte des réalités culturelles et historiques des personnes victimes des Premières Nations et Inuites.

- **Comité consultatif sur le programme d'aide financière d'urgence pour les personnes victimes de violence conjugale, d'exploitation et de violences sexuelles**

Les objectifs du comité composé de représentants.e.s du ministère de la Justice et d'organismes communautaires de terrain intervenant directement avec les victimes sont les suivants :

- Offrir du conseil sur divers éléments constitutifs du programme, dont les principes directeurs du programme et la grille d'admissibilité;
- Convenir des lignes directrices de collaboration entre les services existants afin d'assurer l'efficacité du programme, la sécurité des personnes victimes et un accès simple et rapide au programme;
- Participer au suivi du déploiement et de l'évaluation du programme et émettre des pistes d'ajustements à lui apporter;
- Collaborer à la recherche de solutions aux problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du programme et à l'identification des mesures de mitigation;
- Participer à la promotion du programme au sein de leurs réseaux respectifs et rapporter les rétroactions obtenues des partenaires impliqués activement dans la mise en œuvre du programme.

- **Le programme d'aide financière d'urgence (PAFU)**

Le programme se veut une réponse à ce besoin en contribuant à réduire ces obstacles d'ordre financier qui pourraient maintenir une personne victime dans un environnement dangereux alors qu'elle souhaite le quitter.

Le PAFU sera un outil financier supplémentaire mis à la disposition des personnes victimes et des ressources œuvrant auprès de celles-ci. Pour les prochaines années, le PAFU sera en phase pilote afin d'apporter les ajustements nécessaires au fur et à mesure qu'il se déploiera au Québec.

- **TRAJETVI**

Trajetvi est un projet partenarial qui porte sur un important enjeu en violence conjugale : l'adéquation entre les services disponibles pour les femmes victimes de violence conjugale et les besoins spécifiques de groupes particuliers de femmes en contextes de vulnérabilité. Ce projet a pris fin en février 2022, mais la FMHF sera ponctuellement interpellée lorsque des demandes d'accès aux données seront formulées par des partenaires du projet (milieux académiques ou de pratique).

- **Comité conjoint du protocole UQAM/Relais-femmes du SAC-UQAM**

La FMHF siège au comité conjoint du Protocole UQAM/Relais-femmes regroupant des professeures en études féministes de l'UQAM et des groupes de femmes membres de Relais-femmes. Ce secteur du Service aux collectivités (SAC) soutient des formations, recherches participatives, journées d'étude, colloques et outils de transfert des connaissances.

- **Fonds québécois de recherche société et culture (FQRSC)**

La FMHF participe au suivi des projets de recherche dans le cadre de l'action concertée Programme de recherche sur la violence conjugale et Mieux connaître les parcours des femmes en situation d'itinérance pour mieux agir.

- **Hébergement femmes Canada (HFC)**

Hébergement femmes Canada, le réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes, est composé d'associations provinciales et territoriales à travers le Canada. HFC produit des données, rapports et outils concernant les besoins criants des maisons d'hébergement du pays.

- **Ligue des droits et libertés (LDL)**

La FMHF est membre de cette organisation importante dans le paysage québécois de la défense de droits. La LDL est un partenaire depuis de nombreuses années.

- **Projet Cumulus**

Pour une troisième année, la FMHF siège sur le CA de l'organisme Projet Cumulus, qui se réunit aux 6 à 8 semaines. En effet, dans le cadre du projet Collaborer pour mieux intervenir, un partenariat a été développé avec le projet Cumulus. L'organisme a ensuite souhaité poursuivre sa collaboration avec la FMHF dans la perspective d'élargir son offre de service, notamment auprès des femmes utilisatrices de substances psychoactives. La FMHF peut ainsi apporter son expertise concernant les femmes violentées qui sont également utilisatrices de substances psychoactives, et cette participation au CA pourra faciliter de nouvelles collaborations.

- **Réseau international des maisons d'hébergement et refuges pour femmes et enfants violentés (GNWS)**

La FMHF est membre fondatrice du GNWS et participe à l'ensemble des démarches. L'objectif est de réseauter les maisons d'hébergement de tous les continents afin de permettre un soutien international mutuel et mettre un terme aux violences envers les femmes et leurs enfants.

3.4 REPRÉSENTATIONS POLITIQUES AUPRÈS DES GOUVERNEMENTS ET ÉLUS

Les différentes mesures des plans d'action, stratégies gouvernementales ou projets de loi viennent interpeller directement le réseau des maisons d'hébergement et les femmes qu'elles soutiennent. La FMHF continue ses représentations auprès des ministères et partis politiques concernés quant aux enjeux et défis que posent plusieurs problématiques liées aux violences faites aux femmes et aux enfants. Des discussions avec les instances gouvernementales réitèrent la volonté des maisons d'aide et d'hébergement d'être partie prenante des processus décisionnels en matière d'élaboration et d'actualisation des plans d'action ainsi que des programmes gouvernementaux.

3.5 MÉMOIRES, COMMISSIONS ET CONSULTATIONS

- **Mémoire** | [La prise en compte de la violence conjugale dans la loi sur la protection de la jeunesse : une nécessité pour assurer la sécurité des enfants et des mères vivant en contexte de violence conjugale, PL15, février 2022;](#)
- **Avis** | [Les maisons d'hébergement pour femmes: Des alliées à soutenir pour mettre fin à la violence envers les femmes, présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires, février 2022;](#)
- **Mémoire** | [Vers une reconnaissance législative intégrée de la violence conjugale et familiale : gage d'une protection assurée pour les femmes violentées et leurs enfants, PL2, novembre 2021;](#)
- **Mémoire** | [Instauration de tribunaux spécialisés : spécialisation du processus judiciaire en matière de violence conjugale et sexuelle, gage d'une confiance renouvelée envers notre système de justice?, PL92, octobre 2021;](#)
- **Commission** | Violence entre partenaires intimes et violence domestique au Canada;
- **Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi no 2** | Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil;
- **Représentations politiques et concernant le projet de loi 84** | Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement.

3.6 REPRÉSENTATIONS PONCTUELLES

- **CNESST** : rencontres d'arrimage avec les maisons membres de la FMHF et avec d'autres organisations offrant des activités de sensibilisation en milieux de travail sur la violence conjugale. À terme, la CNESST souhaite mettre en place un site Internet destiné aux milieux de travail et présentant les différentes initiatives de sensibilisation mises de l'avant par les maisons d'hébergement et autres organisations;
- **Fonds pour l'accessibilité/Bureau de la condition des personnes handicapées/Gouvernement du Canada** : rencontre d'échange sur les réalités et besoins des maisons d'hébergement pour femmes quant à l'accueil de femmes en situation de handicap;
- **Société d'habitation du Québec** : présentation du cadre normatif du Programme d'habitation abordable du Québec;
- **Maison Marie-Marguerite (Laval)** : assemblée générale de fondation;
- **Assemblée générale du Conseil régional FTQ Montréal Métropolitain/présentation** : Comment être des hommes alliés pour mieux contrer les violences envers les femmes?, avril 2021;
- **Colloque de l'organisation Avocats sans frontières** : présentation sur la FMHF et comment contrer efficacement les violences envers les femmes et les filles au plan national et international, février 2022;
- **Comparution devant le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes** dans le cadre de son étude sur la violence entre partenaires intimes et la violence domestique, février 2022.

4. Les partenariats en recherche et en formation

La FMHF poursuit ses partenariats de recherche et de formation afin de développer son analyse et ses outils d'intervention et de plaidoyer. Cette implication dans le domaine de la recherche se fait pour le plus grand bénéfice de ses membres et surtout, des femmes et enfants faisant appel aux services des maisons.

Ainsi, la FMHF s'implique activement dans différents lieux de décision et de réflexion sur la recherche féministe partenariale. Elle siège notamment au comité du protocole UQAM/Relais-femmes. Ce protocole, qui fête son 40^e anniversaire cette année, permet chaque année la réalisation de nombreux projets de recherche dans et avec les groupes de femmes. La FMHF est membre du collectif FemAnVi et du partenariat de recherche SAS-Femmes. Elle représente notamment les partenaires sur le comité de coordination de SAS-Femmes et participe aux activités de recherche et de transfert de connaissances de plusieurs chercheuses de cette équipe. De plus, la FMHF participe aux activités du Pôle violence du Réseau québécois en études féministes (RéQEF), lieu de réflexion sur différents enjeux actuels se posant dans le cadre de recherches féministes partenariales.

Voici donc les projets de recherche et de mobilisation des connaissances en cours durant l'année 2021-2022.

4.1 TRAJETVI

- **Trajectoires de vie, de violence et de recours aux services des femmes victimes de violence conjugale en contextes de vulnérabilité : décrire et comprendre pour mieux prévenir et agir.**
Dirigé par Marie-Marthe Cousineau, École de criminologie, Université de Montréal. Ce projet a pris fin en février 2022.

4.2 SAC – PROTOCOLE UQAM/RELAIS-FEMMES

- **Justice pour femmes victimes de violence : les obstacles spécifiques aux femmes davantage discriminées (phase 2)**
Chercheuse principale : Geneviève Pagé, Département de sciences politiques, Université du Québec à Montréal;
- **La justice et les femmes victimes de violence : mieux comprendre pour intervenir plus efficacement (phase 3)**
Chercheuses principales : Rachel Chagnon, Département des sciences juridiques, UQAM et Marie-Marthe Cousineau, École de criminologie, Université de Montréal.

4.3 MILIEU UNIVERSITAIRE

- **Action concertée – Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : mieux comprendre pour intervenir de façon concertée (phase 2)**
Chercheuse principale : Catherine Flynn, Unité d'enseignement en travail social, Université du Québec à Chicoutimi;
- **Femmes violentées et aliénation parentale**
Chercheur principal : Simon Lapierre, Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa;
- **Développement d'outils méthodologiques et pratiques pour évaluer les pratiques d'intervention axées sur la sécurité et la reprise du pouvoir des femmes victimes de violence conjugale (phase 2)**
Chercheuse principale : Isabelle Côté, École de service social, Université Laurentienne;
- **Sains et saufs : contacts père-enfant dans un contexte post-séparation**
Collectif de recherche FemAnVi et partenaires terrain;
- **Intervention féministe en maison d'hébergement pour femmes et COVID-19. Quelles mesures d'urgence pour favoriser l'accès aux services pour toutes les femmes?**
Chercheuse principale : Catherine Flynn, Unité d'enseignement en travail social, Université du Québec à Chicoutimi;
- **Parental Alienation and Domestic Violence : International Partnership for Innovative Strategies**
Consortium de chercheurs-ses/partenaires terrains internationaux dont, au Canada, Simon Lapierre, Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa, et Isabelle Côté, École de service social, Université Laurentienne;
- **La violence conjugale est-elle un crime? Évaluation des outils et lacunes du droit criminel canadien dans le traitement de la violence conjugale**
Michael Lessard, doctorant en droit, Université de Toronto, et Marie-Andrée Plante, doctorante en droit à l'Université McGill.

En plus de s'impliquer dans la recherche à titre de partenaire ou chercheuse issue des milieux de pratiques, la FMHF prend également part à différents projets de recherche et d'évaluation à titre de participante. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2021-2022, elle a pris part au projet *La Mise à jour de l'analyse des pratiques d'évaluation dans les organismes communautaires, au projet Qui a dit que l'éthique était exclusive à l'Université? (phase 2)* et à l'évaluation de la Stratégie fédérale sur la violence basée sur le genre.

- **Les consultations sur la future stratégie gouvernementale sur la violence conjugale et sexuelle.**



COLLECTIF DE RECHERCHE
FemAnVi
RESEARCH COLLECTIVE

IL EST TEMPS : Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe (VFS)

Lancé le 15 juin 2017

La vision du gouvernement du Canada est d'éliminer la violence fondée sur le sexe (VFS) faite aux femmes, aux filles, aux personnes LGBTQ2+ et aux personnes à l'identité sexuelle.

VISION
Éliminer la violence fondée sur le sexe (VFS) faite aux femmes, aux filles, aux personnes LGBTQ2+ et aux personnes à l'identité sexuelle.

BUTS
• Réduire la VFS
• Améliorer les résultats en matière de santé, de sécurité et de justice pour les personnes touchées par la VFS

MEASURES
• Changement des normes sociales, des attitudes et des comportements qui contribuent à la VFS
• Appuyer la justice dans les systèmes de justice, de services sociaux et de police pour les personnes touchées par la VFS
• Soutenir les politiques, programmes et initiatives fondés sur des données probantes et des preuves scientifiques pour prévenir et contrer la VFS

FINANCEMENT
Nouveaux investissements pour appuyer les organisations communautaires, les ONG et la recherche

PIERS
1. Prévenir la VFS
2. Soutenir les personnes survivantes et leur famille
3. Promouvoir des systèmes judiciaires et policiers adaptés

PARTENAIRES
Ministères fédéraux, organisations autochtones nationales, provinciales et territoriales, organisations non gouvernementales, fournisseurs de services, personnes survivantes, personnes âgées

CENTRE DU SAVOIR SUR LA VFS
Pour servir pour le gouvernement et la coordination, la recherche, la planification des politiques et l'évaluation, les données et la recherche, et la mobilisation des connaissances

5. Promotion, communications et événementiel

La promotion est un axe important du travail de la FMHF, qui vise à favoriser son rayonnement et celui de ses membres en actualisant sa mission de défense de droits et de représentation. La sensibilisation, tant au sujet de l'organisation que des valeurs et des dossiers qu'elle porte, doit se concrétiser à travers une réelle communication avec divers publics. Pour cela, différentes actions sont menées.

5.1 COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Chaque année, plusieurs réactions et prises de position sont publiées dans les différents médias. Cela permet de sensibiliser l'opinion aux réalités diverses des femmes violentées et aux besoins des maisons d'hébergement membres. Ces parutions visent également à promouvoir nombre de dossiers politiques liés aux droits des femmes ou aux secteurs féministe et communautaire (financement, organisation, diverses politiques publiques et sociales, débats de société, faits d'actualités, etc.). Elles doivent surtout permettre de mettre à l'agenda public et politique les questions des violences et des discriminations envers les femmes. Voici une liste des principaux communiqués de presse émis par la FMHF.

- **Mai 2022**
[Nouvelle trousse à outils alliée](#)
- **Mars 2022**
[Budget provincial et violences faites aux femmes : des efforts restent à faire](#)
[Journée internationale des droits des femmes](#)
[Justice pour les femmes marginalisées victimes de violences](#)
- **Février 2022**
[Implantation des bracelets antirapprochements \(bar\) : une première étape de franchie](#)
[La prise en compte de la violence conjugale dans la loi sur la protection de la jeunesse: une nécessité pour assurer la sécurité des enfants et des mères vivant en contexte de violence conjugale](#)
[Les maisons d'hébergement pour femmes : des alliées à soutenir pour mettre fin à la violence envers les femmes!](#)
[Réforme de la loi sur la protection de la jeunesse : des amendements attendus pour prendre en compte la violence conjugale](#)
[Budget provincial et violence faite aux femmes : des efforts restent à faire](#)
- **Janvier 2022**
[Femmes en situation d'itinérance : l'importance d'une vision intégrée des violences faites aux femmes](#)
- **Décembre 2021**
[Vers une reconnaissance législative intégrée de la violence conjugale et familiale : gage d'une protection assurée pour les femmes violentées et leurs enfants.](#)
[Bracelets antirapprochements : une mesure saluée](#)

- **Novembre 2021**
[Vers une société égalitaire et sans violence : la tournée des cégeps alliés](#)
- **Octobre 2021**
[Instauration de tribunaux spécialisés : spécialisation du processus judiciaire en matière de violence conjugale et sexuelle, gage d'une confiance renouvelée envers notre système de justice ?](#)

[La tournée des cégeps alliés | violence faite aux femmes : la nécessité de sensibiliser nos futur.e.s intervenant.e.s !](#)

[Dépôt du projet de loi 2 | Réforme du droit de la famille : les enfants d'abord](#)
- **Septembre 2021**
[Dépôt du PL92 : des mesures prometteuses pour soutenir les femmes violentées](#)
- **Mai 2021**
[13.2 M\\$ supplémentaire en violence conjugale : des nouvelles mesures bienvenues !](#)

[71 M\\$ pour contrer la violence conjugale et les féminicides : des mesures prometteuses !](#)
- **Avril 2021**
[Mobilisation citoyenne contre la violence conjugale et les féminicides : passer de l'indignation à l'action !](#)

[Violence conjugale et féminicides le gouvernement du Québec agit : près de 223 M\\$ pour mieux protéger les femmes](#)

[Répondre aux besoins des femmes violentées : des actions dans la bonne direction !](#)

5.2 PRÉSENCE MÉDIATIQUE

La FMHF effectue des efforts constants afin de conserver sa présence au sein du paysage médiatique. Près de 220 parutions (articles de journaux, entrevues radio et télé, reportages et documentaires) ont été répertoriées qui évoquaient directement, entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021, la FMHF, ses membres et ses partenaires.

Citons quelques faits saillants :

- La participation de la FMHF au documentaire d'Ingrid Falaise, *Face aux Monstres : L'origine des M*;
- La co-rédaction, aux côtés du RMFVFC et de l'Alliance MH2, d'une lettre ouverte, publiée dans plusieurs journaux, afin d'inviter le gouvernement à agir en cohérence entre les différentes sphères du droit – criminel, familial et en protection de la jeunesse;
- Le lancement de la tournée des cégeps alliés, initiative soutenue et saluée par Geneviève Guilbault, vice-première ministre et Isabelle Charest, ministre responsable de la Condition féminine;
- La conférence de presse tenue conjointement avec le RMFVFC, l'Alliance MH2, FAFMRQ et Suzanne Zaccour, en réponse à l'absence de prise en compte de la violence conjugale dans le projet de loi 15 sur la protection de la jeunesse;
- La conférence de presse tenue conjointement avec Sarah Thibault, Geneviève Pagé, le RMFVFC, la CLÉS et RQ-CALACS, pour le dévoilement des résultats du projet de recherche *Justice pour les femmes marginalisées victimes de violences sexospécifiques*;
- La conférence de presse concernant le projet de loi 84, Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement.

La FMHF s'est également prononcée à titre d'experte sur la terrible vague de féminicides de l'année 2021. La FMHF et ses membres ont effectué un grand travail de sensibilisation tout au long de cette crise sanitaire pour rejoindre les femmes et leurs enfants et pour réclamer les fonds nécessaires au maintien des services actuels ainsi qu'au développement de nouvelles maisons d'hébergement.

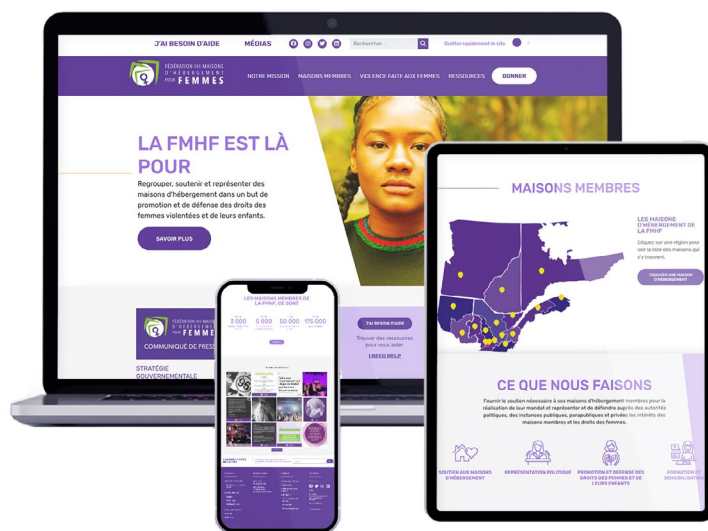
Elle a également réagi aux différentes annonces du gouvernement relatives au financement du réseau des maisons d'hébergement, à l'instauration de tribunaux spécialisés en violence sexuelle et conjugale, à l'implantation des bracelets antirapprochements ainsi qu'aux nombreux projets de loi.

5.3 SITE WEB

Le site Web de la FMHF a fait peau neuve en octobre 2021. La charte graphique et le style unique de la FMHF ont été conservés et transformés au goût du jour. En plus d'un changement sur le plan visuel, une attention particulière a été portée sur la hiérarchie d'information. Une étude détaillée de la carte thermique a également permis de connaître le profil et les intentions des différent.e.s utilisateur.rice.s.

Un aspect important pour la FMHF était bien entendu l'exposition de ses membres. Nous avons donc ajouté une carte interactive permettant de trouver les maisons d'hébergement membres par région.

Une nouvelle page ayant pour but d'informer les femmes victimes de violences est également offerte en français et anglais. La moyenne de 10 000 visiteurs par mois est en constante augmentation. L'équipe de la FMHF continue de travailler sur le contenu du site afin de mettre à jour l'information en plus de recueillir les actualités, communiqués de presse,



5.4 RÉSEAUX SOCIAUX

En plus de notre compte Facebook et Twitter, la FMHF s'est dotée de pages Instagram et LinkedIn. La FMHF est maintenant présente sur toutes les plateformes les plus utilisées et les plus pertinentes afin de propager sa mission et ses valeurs. Ces nouveaux réseaux permettent de faire la promotion de nos projets, de nos positions politiques, des activités de nos partenaires en plus de promouvoir nos maisons membres en partageant leurs actualités, offres d'emplois, photos et événements. Nous essayons de garder notre contenu pertinent et à jour avec un minimum de quatre publications par semaine.

Nombres d'abonnés

Facebook : 4 780 personnes sont abonnées (580 nouvelles personnes abonnées)

Twitter : 1 706 abonnés (106 nouvelles personnes abonnées)

Instagram : 650 nouvelles personnes abonnées

LinkedIn : 225 nouvelles personnes abonnées

5.5 INFOLETTRES

Depuis 5 ans, la FMHF publie un bulletin d'information public envoyé à plus de 545 abonné.e.s, soit 145 personnes de plus qu'en 2021. Nos infolettres peuvent être partagées sur les réseaux sociaux, permettant d'informer le grand public des activités phares de la FMHF, de ses maisons membres ainsi que des partenaires. Ce bulletin est mensuel.

La FMHF envoie également occasionnellement des infolettres extraordinaires faisant la promotion d'événements, livres, rapports de recherche, etc. Par exemple, à l'occasion de la campagne du 8 mars, un bulletin spécial a été réalisé pour informer le public de l'ensemble des capsules créées par la FMHF. Ce bulletin permet également de constater la diversité et la multiplicité des actions organisées par nos membres partout à travers le Québec.

5.6 ÉVÉNEMENTIEL ET CAMPAGNES

De par sa mission de sensibilisation, la FMHF, souvent avec ses membres, s'emploie plusieurs fois par année à l'organisation d'événements et de campagnes visant différents publics.

- **Journée internationale des droits des femmes**

Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, la FMHF a lancé une campagne de sensibilisation, au moyen de trois capsules, intitulée « D'hier à aujourd'hui » et ayant pour but d'entamer une réflexion collective sur le chemin parcouru ainsi que les luttes importantes menées par les femmes d'hier. Cet événement a donné lieu à une belle couverture de presse.;

- **Douze jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes**

La FMHF a profité des douze jours d'actions de l'année 2021 pour faire briller ses membres. Chaque jour, nous avons partagé les activités et initiatives organisées par nos maisons membres afin d'informer le public de la région;

- **Mouvement allié**

Dans le cadre du projet régional La tournée des cégeps alliés : vers une société égalitaire et sans violence, la FMHF a produit et diffusé à large échelle sa campagne « Mouvement allié », incluant une trousse à outils contenant des capsules, ressources, affiches et plus, visant à sensibiliser le grand public, et notamment les jeunes hommes, et à mobiliser les personnes désirant être alliées à la lutte contre les violences faites aux femmes.;

- **Expo-vente De la couleur contre la douleur**

Depuis 2008, le collectif des Artistes de cœur organise une expo-vente intitulée De la couleur contre la douleur, dont une partie des bénéfices est versée à la FMHF. L'édition 2021 s'est tenue en personne au centre multifonctionnel de Saint-Lambert. En plus des quatre jours d'expo-vente, une vente en ligne a également été possible. Un montant de 17 500 \$ a finalement été remis à la FMHF;

- **Sacs de sensibilisation à la violence faite aux femmes**

La FMHF distribuait chaque année avec ses membres et le soutien financier du SCF près de 8 000 sacs réutilisables à l'échelle du Québec. En raison des difficultés de livraison avec le fournisseur considérant la situation de crise sanitaire et autres défis engendrés par la pandémie, nous avons fait le choix de mettre sur pause la distribution des sacs de sensibilisation pour l'année 2021-2022.



En guise de conclusion

À la lueur de ce rapport d'activités, force est de constater que l'année 2021-2022 fut déterminante pour l'actualisation de la mission de la FMHF centrée sur la défense de droits des femmes et des enfants ainsi que sur le soutien de ses maisons membres, d'autant plus en cette fin d'année marquée encore par la pandémie. Dans ce contexte exceptionnel et particulièrement difficile pour les femmes violentées et les équipes d'intervention, de nombreux dossiers et projets importants pour le renouvellement du positionnement et l'actualisation des objectifs de la FMHF ont été menés à terme.

Soulignons que l'actualisation de notre plan d'action annuel n'aurait pu se faire sans la collaboration de nos membres et de nos partenaires gouvernementaux, paragouvernementaux, institutionnels, universitaires et communautaires. Il est donc primordial de poursuivre le développement des activités associatives, de représentation, de recherche, de formation, de sensibilisation, de développement d'outils d'intervention, de promotion et de concertation.

Ces initiatives et ces projets font la force de la FMHF et de ses membres et revitalisent autant qu'ils consolident notre mission. C'est pourquoi nous comptons comme toujours, et plus que jamais, sur l'engagement renouvelé de nos membres et partenaires pour une nouvelle année jalonnée de défis, mais aussi d'accomplissements, surtout en ces temps d'incertitudes.



Manon Monastesse,
MA Intervention sociale
Directrice générale
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF)



Annexe I : Sigles et acronymes

ACSF	Agence canadienne des services frontaliers
ACSM	Association canadienne de santé mentale (division de Montréal)
ACFAS	Association francophone pour le savoir
ADS	Analyse différenciée selon les sexes
ADS+	Analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle
AGA	Assemblée générale annuelle
AMT	Agence métropolitaine de transport
APTS	Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux
AQPV	Association québécoise plaidoyer-victimes
BII	Banque interrégionale d'interprètes
CA	Conseil d'administration
CAQ	Coalition avenir Québec
CATHII	Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CEAF	Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal
CFC	Condition féminine Canada – devenu le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres
CCR	Conseil canadien pour les réfugiés
CDEACF	Centre de documentation sur l'éducation aux adultes et la condition féminine
CECI	Centre d'étude et de coopération internationale
CIC	Citoyenneté et immigration Canada devenu IRCC
CICC	Centre international de criminologie comparée
CIDE	Convention internationale pour les droits des enfants
CIRFF	Congrès international des recherches féministes francophones
CISSS	Centre intégré en santé et services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et services sociaux
CIUSSS-CSM	Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Centre-Sud de l'île de Montréal
CLES	Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle
CLSC	Centre local de services communautaires
COCO	Comité de coordination
CQCTP	Coalition québécoise contre la traite des personnes
CQMMF	Coordination du Québec de la marche mondiale des femmes
CRI-VIFF	Centre de recherches interdisciplinaires sur la violence familiale et la violence faite aux femmes
CRSH	Centre recherches en sciences humaines (Canada)
CSAI	Centre social aide aux immigrants
CSF	Conseil du Statut de la Femme
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
DIVAC	Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
DSSGAC	Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
ENAP	École nationale d'administration publique
FAVAC	Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels
FCF	Fondation canadienne des femmes
FCPASQ	Front commun des personnes assistées sociales du Québec
FFQ	Fédération des femmes du Québec
FIFI	Forum de l'intervention féministe intersectionnelle
FMHF	Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
FQRSC	Fonds québécois de recherche société et culture
G13	Groupe des 13
GNWS	Global Network of Women's Shelters
GRC	Gendarmerie royale du Canada
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HFC	Hébergement femmes Canada (ancien RCMHF)
IFI	Intervention féministe intersectionnelle
IRCC	Immigration, Réfugiés, Citoyenneté Canada

INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
IRIS	Institut de recherche et d'informations socio-économiques
IVAC	Indemnisation des victimes d'actes criminels
LDL	Ligue des droits et libertés
MCVI	Mouvement contre le viol et l'inceste
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (devenu MTESS)
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (devenu MIFI)
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MGF	Mutilations génitales féminines
MH	Maison d'hébergement
MMF	Marche mondiale des femmes
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
ONU	Organisation des Nations unies
OSBL	Organisme sans but lucratif
PAMH	Programme d'amélioration des maisons d'hébergement
PAN	Plan d'action national
PDQ	Poste de quartier
PL	Projet de loi
PLQ	Parti libéral du Québec
PQ	Parti québécois
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
QS	Québec solidaire
RAFIQ	Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrantes du Québec
RAPSIM	Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
RCMHF	Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes
RCLACQ	Regroupement des comités logements et des associations de locataires du Québec
RDI	Réseau de l'information
RDP	Réseau des donateurs pour la paix
RMFVVC	Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
RTRGF	Réseau des tables régionales de groupes de femmes
ROEQ	Regroupement des organismes Espace du Québec
RQ ACA	Réseau québécois de l'action communautaire autonome
RQASF	Réseau québécois d'action pour la santé des femmes
RQCALACS	Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
RQOH	Réseau québécois des OSBL d'habitation
RSIQ	Réseau solidarité itinérance Québec
SAC	Service d'aide aux conjoints
SAC	Service aux collectivités (UQAM)
SCF	Secrétariat à la Condition féminine
SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
SHQ	Société d'habitation du Québec
SPLI	Stratégie de partenariat pour la lutte à l'itinérance
SPVM	Service de police de la ville de Montréal
SQ	Sûreté du Québec
TCRI	Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
TGFM	Table des groupes de femmes de Montréal
TIRS	Table itinérance Rive-Sud
TRGF	Table régionale des groupes de femmes
TRPOCB	Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles
UdeM	Université de Montréal
UQO	Université du Québec en Outaouais
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UQAM	Université du Québec à Montréal
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières
VBH	Violences basées sur l'honneur

Annexe II : Mission de la FMHF

La FMHF est issue d'un désir de concertation et a été mise sur pied en 1987 par diverses ressources d'hébergement pour femmes, soucieuses de se doter d'une association représentative de l'ensemble des problématiques sociales liées aux nombreuses violences faites aux femmes, incluant la violence conjugale.

Ainsi, dans une perspective féministe de lutte contre les violences faites aux femmes, la FMHF regroupe, soutient et représente des maisons d'hébergement dans un but de promotion et de défense des droits des femmes et de leurs enfants vivant de multiples problématiques sociales.

Pour mieux comprendre comment la violence et les multiples problématiques sociales affectent les femmes, le contexte socio-politico-économique dans lequel elles vivent doit être pris en compte. Les différentes formes d'oppression doivent également être considérées. Les multiples problématiques sociales sont comprises comme des stratégies de survie visant à faire face, pour la majorité des femmes, aux violences subies (incluant les iniquités sociales, économiques et politiques) et aux impacts émergeant à la suite de ces violences.

Les diverses problématiques vécues par les femmes autochtones, par les femmes immigrantes et racisées ou en situation de handicap constituent autant de sujets de préoccupations pour la FMHF.

Ainsi, la FMHF entend-elle promouvoir et défendre les intérêts des maisons d'hébergement pour femmes en tenant compte de leur autonomie, de leurs particularités, de leurs similitudes ainsi que de leurs différences, et ce, dans un esprit de partenariat et de concertation.

La FMHF a pour objectifs :

- de fournir le soutien nécessaire à ses maisons d'hébergement membres pour la réalisation de leur mandat;
- de représenter et de défendre auprès des autorités politiques, des instances publiques, parapubliques et privées les intérêts des maisons membres et les droits des femmes.



Annexe III : Maisons membres de la FMHF

LISTE DES 37 MAISONS MEMBRES PAR RÉGIONS ADMINISTRATIVES

02 - SAGUENAY / LAC ST-JEAN

● Maison d'hébergement Le Rivage de la Baie

C.P. 245
Ville de la Baie (Québec)
G7B 3R4
Tél : (418) 544-4626 Fax: 544-0489
Carole Tremblay, directrice
Courriel : lerivage@royaume.com
Ressources 2^e étape

● La Passerelle Inc.

C.P. 536
Alma (Québec)
G8B 5W1
Tél : (418) 668-4671 Fax: 668-4671
Isabelle Harvey, directrice
Courriel : isabelle.harvey@bellnet.ca
Ressources 2^e étape

● Centre Féminin du Saguenay Inc.

C.P. 20 084, CSP Place Du Saguenay
Chicoutimi (Québec)
G7H 7S2
Tél : (418) 549-8058 Fax: 549-4568
Marie-Claude Bouchard, directrice
Courriel : directrice@cfsaguenay.com

03 - CAPITALE NATIONALE

● Maison Hélène-Lacroix

C.P. 8 718, Succursale Sainte-Foy
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4N6
Tél : (418) 527-4682 Fax: 527-1913
Julie Beaulieu, directrice
Courriel : maisonhelene.lacroix@videotron.ca
Ressources 2^e étape

● Maison du Cœur pour femmes

C.P. 34 094
Québec (Québec)
G1G 6P2
Tél : (418) 841-0019 administration Fax : 841-1023
Tél : (418) 841-0011 hébergement
Edith Mercier, directrice
Courriel : mducoeur@hotmail.com
Ressources 2^e étape

● Mirépi Maison d'hébergement Inc.

C.P. 5 026
St-Raymond (Québec)
G3L 4R8
Tél : (418) 337-4809 Fax: 337-1518
Martine Labrie, directrice
Courriel : direction@mirepi.com
Ressources 2^e étape

● YWCA Québec

855, avenue Holland
Québec (Québec)
G1S 3S5
Tél : (418) 683-2155/6 Fax : 418-683-5526
Stéphanie Lampron, directrice générale
Courriel : stephanie.lampron@ywcaquebec.qc.ca
Ressources 2^e étape

03 - CAPITALE NATIONALE (SUITE)

● Maison Marie-Rollet

C.P. 20 004, Succursale Belvédère
Québec (Québec)
G1S 4Z2
Tél : (418) 688-9024 Fax: (418) 688-4539
Marie-Claude Langlais, directrice
Courriel : direction@maisonmr.com
Ressources 2^e étape

04 - MAURICIE

● Le FAR 1985 Inc.

C.P. 35 042
Trois-Rivières (Québec)
G8T 9T5
Tél : (819) 378-2990 Fax: (819) 378-9348
Karine Gendron, directrice
Courriel : direction.lefar@videotron.ca
Ressources 2^e étape (ouverture 2022)

05 - ESTRIE

● L'Escale

C.P. 22 001
Sherbrooke (Québec)
J1E 4B4
Tél : (819) 569-3611 Fax: 569-6279
Annie Roy, directrice par intérim
Courriel : annie@escaleestrie.com

● Maison Séjour

CP 508, Succursale Lennoxville
Sherbrooke (Québec)
J1M 1Z6
Tél : (819) 835-9272 Fax: 835-0422
Anne-Marie Rodrigue, directrice
Courriel : direction@maisonsejour.org

● Maison Alice-Desmarais

C.P. 103
Granby (Québec)
J2G 8E2
Tél : (450) 378-9297 Fax : 378-2235
Carmen Paquin, directrice
Courriel : maisonad@bellnet.ca

● L'Arrêt-Source

C.P. 35 032 1221 Fleury Est
Montréal (Québec)
H2C 3K4
Tél : (514) 383-2335 Fax : 383-8568
Chantale Gobeil, directrice
Courriel : direction@arretsource.org
Ressources 2^e étape

● Maison Dalauze

C.P. 162, Succursale P.A.T.
Montréal (Québec)
H1B 5K3
Tél : (514) 640-4210 Fax: 640-0865
Danielle Mongeau, directrice
Courriel : maisondalauze.dmongeau@videotron.ca
Ressources 2^e étape

● Le Parados

C.P. 34 052
Lachine (Québec)
H8S 4H4
Tél : (514) 637-3529 Fax: 637-3345
Catherine Ménard, directrice générale
Courriel : parados@leparados.ca

● Auberge Shalom... pour femmes

C.P. 386, Succursale Snowdon
Montréal (Québec)
H3X 3T6
Tél : (514) 731-0833 Fax: 731-8337
Elisabeth Gomery, directrice par intérim
Courriel : liz@qubergeshalom.org

● Inter-Val 1175

C.P. 22 102, Succursale Iberville
Montréal (Québec)
H1Y 3K8
Tél : (514) 933-8488 Fax: 933-8489
Céline Bouquin, directrice
Courriel : admin@inter-val.ca

● Maison de l'Ancre

7930, boul. Pie IX
Montréal (Québec)
H1Z 3T3
Tél : (514) 725-1534 Fax : 725-0774
Julie Chevalier, directrice
Courriel : info@lesmaisonsdelancre.org
Ressources 2^e étape

● Maison Grise de Montréal

C.P. 123, Succursale Rosemont
Montréal (Québec)
H1X 3B6
Tél : (514) 722-0009 Fax : 722-1588
Nathalie Lamarche, directrice
Courriel : nathalie@lamaisongrise.org
Ressources 2^e étape

● Transit 24

C.P. 35 042
1221, rue Fleury Est
Montréal (Québec)
H2C 3K4
Tél : (514) 383-4994 Fax: 383-2735
Blandine Tongkalo, directrice
Courriel : transit24@sympatico.ca

● Maison d'hébergement d'Anjou

C.P. 65, Succursale Anjou
Montréal (Québec),
H1K 4G5
Tél : 514-353-5908 Fax : 514-353-9794
Kim Normandin, directrice
Courriel : directionmha@videotron.ca

07 - OUTAOUAIS

● Centre Mechtilde

C.P. 79 182, Succursale Galeries de Hull
Gatineau (Québec)
J8Y 6V2
Tél : (819) 777-6897 Fax : (819) 777-0887
Guylaine Fillion, directrice
Courriel : direction@centremechtilde.ca

Ressources 2^e étape

● L'Autre Chez-soi

C.P. 444
Gatineau (Québec)
J9H 5E7
Tél : (819) 685-0006 Fax: 685-1789
France Dubois, directrice
Courriel : direction@lautrechezsoi.com

● L'EntourElle

C.P. 935
Fort Coulonge (Québec)
J0X 1V0
Tél : (819) 683-2709 Fax: 683-1031
Gisèle Mousseau, directrice
Courriel : direction01@bellnet.ca

● Libère-Elles

C.P. 1 705
Chelsea (Québec)
J9B 1A1
Tél : (819) 827-4510 Fax: 827-5212
Céline Lefebvre, directrice
Courriel : admin@maisonlibere-elles.ca

● Maison Halte-Femmes Haute Gatineau

209, rue Principale Sud
Maniwaki (Québec)
J9E 2A3
Tél : (819) 449-4545
Marianne Lyrette, directrice
Courriel : info@haltefemmehautegatineau.ca

10 - NORD DU QUÉBEC

● Maison d'Hébergement L'Aquarelle

516, 4^e Rue
Chibougamau (Québec)
G8P 1S3
Tél : (418) 748-7654 Fax: 748-4474
Karel Picard, directrice générale
Courriel : karelp@maisonaquarelle.ca

Ressources 2^e étape

11 - GASPÉSIE - ÎLES DE LA MADELEINE

● Maison L'Aid'Elle

C.P. 6 183
Gaspé (Québec)
G4X 2R7
Tél : (418) 368-6883 Fax: (418) 368-6889
Aline Clavet, directrice par intérim
Courriel : direction@laidelle.org

Ressources 2^e étape

14 - LANAUDIÈRE

● Regard en Elle

C.P. 147
Repentigny (Québec)
J6A 5H7
Tél : (450) 582-6000 Fax : 582-2206
Nathalie Lemieux, directrice
Courriel : directricegenerale@regardenelle.org
Ressources 2^e étape

● Regroup'Elles

C.P. 82 020
Terrebonne (Québec)
J6X 4B2
Tél : (450) 964-4494 Fax : 964-4653
Nancy Montreuil, co-coordonnatrice
Stéphanie Yanakis, co-coordonnatrice
Courriel : coordination@regroupelles.org

16 - MONTÉRÉGIE

● L'Accueil pour Elle

C.P. 644
Valleyfield (Québec)
J6S 5N6
Tél : (450) 371-4618 Fax: 371-9656
Marie-Claude Gareau, directrice
Courriel : directrice@accueil-pourelle.org
Ressources 2^e étape

● Résidence Elle

C.P. 90 018
Huntingdon (Québec)
J0S 1H0
Tél : (450) 264-2999 Fax: 264-6574
Marie-Josée Leduc, directrice
Courriel : mjleduc.residence-elle@outlook.com
Ressources 2^e étape

● Hébergement La Passerelle

C.P. 115
Vaudreuil-Dorion (Québec)
J7V 5W1
Tél : (450) 424-6077
Véronique Girard, directrice générale
Courriel : veronique@hebergementlapasserelle.com
Ressources 2^e étape

● Carrefour pour elle

C.P. 21 115, Succursale Jacques-Cartier
Longueuil (Québec)
J4J 5J4
Tél : (450) 651-5800 Fax: 651-0269
Marlène Poirier, directrice
Courriel : direction@carrefourpourelle.org

● Maison La Source

C.P. 585
Sorel (Québec)
J3P 5N9
Tél : (450) 743-2821 Fax: 742-4686
Lucie Hénault, directrice
Courriel : lucie.lasource@hotmail.ca

● Pavillon Marguerite-de-Champlain

C.P. 51 535
3848, boul. Taschereau
Greenfield Park (Québec)
J4V 3N8
Tél: (450) 656-1946 Fax: 656-6548
Deborah Pearson, directrice
Courriel : pavillonmarguerite@bellnet.ca

● Maison Simone-Monet-Chartrand

C.P. 34
Chambly (Québec)
J3L 4B1
Tél.: (450) 658-9780 Fax: 658-4752
Hélène Langevin, directrice
Courriel: directrice-generale@maisonsmc.org

Annexe IV : Statistiques annuelles des maisons membres

FAITS SAILLANTS

Rapport global annuel de 37 maisons de 1ère étape et de 16 maisons de 2e étape
Pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022

La mission de la FMHF (ANNEXE III) s'inscrit dans la définition portée par la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes de l'Organisation des Nations-Unies : « la violence à l'égard des femmes traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes, et qu'elle compte parmi les principaux mécanismes sociaux auxquels est due la subordination des femmes aux hommes. »

Mise en contexte

Faisant suite au contexte de l'année précédente, l'année 2021-2022 fut une fois de plus marquée par la pandémie de COVID-19. Diverses mesures sanitaires ont été maintenues dans les maisons d'hébergement et ont dû être ajustées selon l'évolution de la situation. En plus d'amener son lot de défis pour la gestion des maisons d'hébergement, cette situation a créé certaines barrières pour les femmes devant quitter une situation de violence. Les maisons d'hébergement ont ainsi fait différents constats par rapport aux enjeux engendrés par la crise sanitaire. Parmi ceux-ci, nous pouvons nommer :

- **Réduction du nombre de places disponibles en maison d'hébergement** : afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, certaines maisons d'hébergement ont dû réduire leur capacité d'accueil. Cette réalité a fait en sorte que dans plusieurs régions, moins de places étaient disponibles pour les femmes, avec un impact sur les taux d'occupation des maisons qui ne pouvaient héberger autant de femmes que ce qu'elles auraient normalement fait.
- **Règles sanitaires contraignantes** : afin de respecter les normes sanitaires en vigueur en assurant la sécurité des équipes de travail et des femmes et enfants hébergés, plusieurs règles ont dû être mises en place dans les maisons d'hébergement. Que l'on pense au port du masque dans tous les espaces communs ou à l'impossibilité de s'absenter de la maison d'hébergement pour une ou plusieurs nuits, ces règles ont pu paraître trop contraignantes pour certaines femmes qui ont fait le choix de ne pas venir en hébergement malgré la violence dont elles étaient victimes.
- **Éclosions en maisons d'hébergement** : bien que les maisons aient fait face à très peu d'éclosions lors des premières vagues, les quatrième et cinquième vague les ont beaucoup plus affectées. En effet, plusieurs femmes, enfants et membres du personnels ont contracté la COVID-19 lors de ces vagues. Cette situation a contribué à réduire davantage les places disponibles puisque les maisons devaient limiter leur capacité d'accueil pour respecter les isolements ou par manque de personnel.
- **Risque sanitaire** : malgré les règles sanitaires mises en place dans les maisons d'hébergement, certaines femmes ont exprimé des craintes quant au risque de contracter la COVID-19. Ainsi, certaines de ces femmes ont alors fait le choix de ne pas venir en hébergement malgré la violence dont elles étaient victimes.

Malgré ces différents constats, le nombre de femmes et d'enfants hébergés (1ère et 2e étape) et bénéficiant des services externes a augmenté pour 2021-2022. L'amélioration de la situation sanitaire et le rehaussement de financement pour les maisons d'hébergement ont ainsi permis de soutenir un plus grand nombre de femmes. En effet, il importe de mentionner que le nombre de places reconnues et financées dans les maisons membres de la FMHF a augmenté au cours de l'année. Grâce au rehaussement du financement des maisons d'hébergement, la capacité totale d'hébergement de 1ère étape à la FMHF a augmenté de près de 50 places au cours de l'année. En plus de ces nouvelles places, de nouvelles intervenantes ont pu s'ajouter aux équipes d'hébergement afin d'offrir des services externes aux femmes de la communauté ou quittant les services d'hébergement. Ainsi, 1 000 femmes et 100 enfants de plus qu'en 2020-2021 ont bénéficié des services externes des maisons de la FMHF. Finalement, de nouvelles maisons d'hébergement de 2e étape sont également entrées en fonction au cours de l'année améliorant l'offre de service pour les femmes violentées nécessitant des services de 2e étape.

FAITS SAILLANTS 2021-2022

- Au cours de l'année 2021-2022, les maisons d'hébergement membres de la FMHF ont accueilli et accompagné :
 - 2 444 femmes et 1 496 enfants dans les maisons de 1ère étape
 - 332 femmes et 115 enfants dans les maisons de 2e étape
 - 4 778 femmes et 889 enfants dans le cadre de leurs services externes
- **Le taux d'occupation pour les maisons de 1ère étape était de 81,01%.** Ce taux était comptabilisé sur le nombre de places réduites en raison de la pandémie. En effet, afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, certaines maisons d'hébergement ont dû réduire leur capacité d'accueil. Cette réalité a fait en sorte que dans plusieurs régions, moins de places étaient disponibles pour les femmes, avec un impact sur les taux d'occupation des maisons qui ne pouvaient héberger autant de femmes que ce qu'elles auraient normalement fait. **Ainsi, la capacité d'accueil habituelle des maisons de la FMHF est de 190 530 nuitées par année. Pour 2021-2022, la capacité d'accueil a été réduite à 181 770 nuitées.**
- **Pour les maisons de 2e étape, le taux d'occupation était de 87,97%.** Bien que la configuration des maisons de 2e étape pose généralement moins d'enjeux par rapport aux règles sanitaires (appartements individuels dans plusieurs maisons), certaines maisons ont dû fermer des places à certains moments ou réserver des unités locatives pour permettre l'isolement de femmes ou familles.
- Toutes les femmes accueillies et accompagnées, peu importe le motif d'hébergement ou de suivi principal, ont vécu des violences dans leur parcours de vie. **85% ont vécu de la violence psychologique, 77% ont vécu de la violence verbale, 55% ont vécu de la violence physique et 53% de la violence économique.**
- **Plus de 25% des femmes hébergées en 1ère étape** déclarent avoir subi des **menaces de mort et/ ou des tentatives de meurtres.**
- **82% des enfants hébergés ont été exposés à la violence conjugale.** On note également une importante proportion d'enfants subissant de la violence verbale et psychologique.
- Au cours de l'année 2021-2022, les maisons d'hébergement ont répondu à **48 870 appels sur leur ligne 24/7 et ont réalisé 12 973 interventions ponctuelles en personne dans le cadre de leurs services d'écoute 24/7.**
- Les maisons ont dû **refuser des demandes d'hébergement à 5 792 reprises pour des femmes et à 1 497 reprises pour des enfants au cours de l'année 2021-2022**, faute de place disponible au moment de l'appel.
- **38% des enfants ayant fréquenté les maisons de la FMHF étaient concernés par un signalement en cours d'évaluation ou de suivi** (application des mesures). L'exposition à la violence conjugale étant reconnue comme un motif de signalement (mauvais traitements psychologiques), les maisons d'hébergement ont développé une très grande expertise dans l'accompagnement de ces enfants. **Elles sont un outil essentiel pour assurer leur sécurité, en collaboration avec leurs mères.**

FAITS SAILLANTS - VIOLENCES VÉCUES PAR LES FEMMES

Types de violences vécues	Femmes hébergées en 1ère étape	Femmes hébergées en 2e étape	Femmes suivies à l'externe	Total des femmes hébergées et accompagnées
Psychologique	82%	71%	87%	85%
Verbale	74%	59%	80%	77%
Physique	62%	50%	52%	55%
Économique	49%	41%	55%	53%
Sociale	41%	30%	58%	51%
Sexuelle	36%	40%	34%	35%
Harcèlement	27%	17%	32%	30%
Menaces autres	24%	14%	26%	25%
Menaces de mort	20%	9%	12%	15%
Spirituelle	7%	7%	6%	6%
Séquestration	11%	4%	6%	7%
Institutionnelle	5%	4%	3%	4%
Tentative(s) de meurtre	6%	3%	3%	4%

Les nombreuses violences vécues par les femmes s'inscrivent dans le **continuum des violences envers les femmes**. Les femmes accompagnées par les maisons d'hébergement ont souvent vécu plusieurs de ces violences, tant dans leurs relations interpersonnelles que dans les interactions avec les organismes et institutions. Cette réalité ressort d'ailleurs, comme à chaque année, dans les données compilées au cours de l'année 2021-2022.

Concernant les différentes formes de violences vécues par les femmes, il importe de se rappeler que bien que certaines formes de violences et leurs conséquences soient plus connues et reconnues, notamment la violence physique, la violence sexuelle, la séquestration et les menaces, il n'en demeure pas moins que d'autres formes plus difficilement identifiables portent tout autant préjudice aux femmes :

- La violence psychologique est parmi les formes de violence les plus sournoises. Elle se situe principalement au niveau des attitudes et des comportements d'une personne. Elle vise l'intégrité psychologique de l'être humain, c'est-à-dire à dénigrer la personne dans sa valeur en tant qu'individu.
- La violence économique se manifeste par des comportements et des actions qui empêchent une personne d'accéder à sa liberté économique.
- La violence verbale est utilisée pour intimider, pour humilier ou pour contrôler une autre personne. Elle peut être employée de façon subtile ou au contraire, être très directe.
- Il importe également de rappeler qu'il est plus difficile de porter plainte pour certaines formes de violence telles que la violence psychologique, la violence sociale, la violence économique ou le harcèlement. La manière avec laquelle les violences envers les femmes, dont la violence conjugale, sont inscrites dans le code criminel et la façon avec laquelle les violences sont documentées par les différents services policiers ne permettent que très rarement de porter des accusations en lien avec celles-ci. Ces violences s'inscrivent dans ce que l'on nomme le contrôle coercitif qui se caractérise notamment par la micro-régulation du quotidien des victimes ainsi que par la privation des droits et libertés de celles-ci. Bien que l'on parle souvent d'épisodes de violences, dans les faits, les femmes victimes vivent en permanence dans des climats de tension et de contrôle caractérisés par ces différentes violences.

Parmi toutes les femmes accompagnées (hébergement et services externes) par les maisons d'hébergement de 1ère étape, 70% sont hébergées et 84% reçoivent des services à l'externe pour un motif principal de violence conjugale. Il importe ici de rappeler que la violence conjugale est imbriquée dans le continuum des violences envers les femmes. Dans sa déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes, adoptée le 1er décembre 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies a d'ailleurs reconnu que cette violence est la manifestation de rapports de force historiquement inégaux qui ont abouti à la domination des hommes sur les femmes. Aussi, la violence conjugale, n'est pas un acte de violence isolé ou quelques actes violents perpétrés par un conjoint en perte de contrôle envers sa conjointe. Tel que présenté dans la politique d'intervention en matière de violence conjugale (Gouvernement du Québec, 1995), elle est plutôt caractérisée par la recherche d'une prise de contrôle et la privation de liberté de la conjointe ou de l'ex-conjointe, par le conjoint violent. Ce contrôle et cette privation de liberté sont exercés à partir de différentes tactiques ou formes de violence. Tel qu'il est possible de le voir dans le tableau ci-dessus, la diversité des formes de violence vécues par les femmes accompagnées par les maisons d'hébergement reflète ces réalités.

Aussi, ces femmes sont à risque de subir de la violence post-séparation qui s'inscrit également dans cette dynamique de contrôle. Cette violence pourra prendre différentes formes notamment des menaces et du harcèlement (dans différents lieux fréquentés par la femme tels que la garderie, l'école, son lieu de travail, etc.).

Les femmes qui vivent de la violence conjugale, tout comme d'autres formes de violences envers les femmes, sont appelées à développer certaines stratégies de survie pour faire face à ces violences. Elles vivent également de nombreuses conséquences qui sont le produit du continuum des violences envers les femmes. À titre d'exemples, parmi les femmes hébergées en 1ère étape, 35% vivent, en plus du motif d'hébergement principal qui est variable, des difficultés financières, 55% vivent des enjeux par rapport à la santé psychologique, 25% des enjeux par rapport à la consommation de substances psychoactives et 19% sont confrontées à des difficultés concernant la garde des enfants. Bien que ces enjeux peuvent, à tort, être considérés comme des problématiques individuelles, il est essentiel de les comprendre dans le vécu global des femmes violentées et de les considérer comme le produit du continuum des violences envers les femmes.

Autres enjeux vécus par les femmes

	1ère étape	2e étape	Externe
Difficultés financières	33%	43%	32%
Difficultés en lien avec la santé psychologique	57%	50%	61%
Utilisation substances psychoactives	22%	24%	13%
Instabilité résidentielle	42%	23%	5%
Garde d'enfants	17%	15%	26%

Rapport sommaire d'hébergement

pour la période du 2021-04-01 au 2022-03-31

Occupation

Capacité totale de la ressource (nombre de place) :	522
Nombre de jours d'ouverture :	365
Capacité totale d'hébergement :	181 770
Hébergement réel :	147 257
Pourcentage d'occupation :	81,01%
Durée moyenne du séjour des personnes hébergées :	42
Moyenne d'âge des femmes hébergées :	38
Moyenne d'âge des enfants hébergés :	5

Nombre de personnes hébergées durant la période

Femmes :	2 444
Enfants (fille) :	727
Enfants (garçon) :	767
Enfants (autre) :	2

Afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, certaines maisons d'hébergement ont dû réduire leur capacité d'accueil. Cette réalité a fait en sorte que dans plusieurs régions, moins de places étaient disponibles pour les femmes, avec un impact sur les taux d'occupation des maisons qui ne pouvaient héberger autant de femmes que ce qu'elles auraient normalement fait. Ainsi, la capacité d'accueil habituelle des maisons de la FMHF est de 190 530 nuitées par année. Pour 2021-2022, la capacité d'accueil a été réduite à 181 770 nuitées.

Rapport d'hébergement détaillé

pour la période du 2021-04-01 au 2022-03-31

Données statistiques sur les femmes hébergées

GROUPE D'ÂGE

Moins de 18 ans	14	1%
18 à 30 ans	708	29%
31 à 40 ans	814	33%
41 à 50 ans	496	20%
51 à 60 ans	271	11%
61 à 70 ans	107	4%
71 ans et plus	27	1%
Inconnu	7	0%
N/A	0	0%
Total :	2,444	100%

62 % des femmes hébergées ont entre 18 et 40 ans

MOTIF D'HÉBERGEMENT

Violence conjugale	1 699	70%
Violence familiale	114	5%
Violence basées sur l'honneur	1	0%
Traite et/ou exploitation sexuelle	22	1%
Violence autre	71	3%
Difficulté de couple	13	1%
Conflits familiaux	25	1%
Cohabitation difficile	28	1%
Cons. substances psychoactives	22	1%
Itinérance	222	9%
Temporairement sans hébergement	97	4%
Diagnostic en santé mentale	31	1%
Violence d'un propriétaire ou de son rep.	3	0%
Difficultés avec santé psychologique	38	2%
Idéations suicidaires	13	1%
Autres	45	2%
Total :	2,444	100%

RÉFÉRÉE PAR

Il est primordial pour l'ensemble des acteurs sociaux de prendre connaissance des services offerts par les maisons et d'être alertes dans le dépistage des multiples formes de violence que peuvent vivre les femmes et les enfants.

Elle-même	762	31%
Services Juridiques	17	1%
Internet et médias sociaux	57	2%
Publicités et activités de sensibilisation	14	1%
Police	303	12%
Services psychosociaux	308	13%
Services médicaux	105	4%
Protection de la jeunesse	88	4%
Autre maison d'hébergement pour femmes	240	10%
Ressources communautaires	153	6%
Communauté religieuse	5	0%
CAVAC	20	1%
Autres services de la maison d'hébergement	43	2%
Réseau personnel	126	5%
Autre	106	4%
Inconnu	97	4%
Total :	2,444	100%

Plus du 1/3 des références proviennent des femmes elles-mêmes (qui connaissaient déjà les maisons) ou de leur réseau personnel.

Les maisons parviennent à la fois à se faire connaître au sein de la communauté et à bâtir de réels liens de confiance avec les femmes et les enfants

Rapport d'hébergement détaillé

pour la période du 2021-04-01 au 2022-03-31

Données statistiques sur les femmes hébergées

ORIGINE - LIEU DE NAISSANCE

Québec	1 760	72%
Autre province	107	4%
Autre Pays	529	22%
Inconnu	48	2%
Total :	2,444	100%

LANGUE D'INTERVENTION

Français	2 084	85%
Anglais	283	12%
Allophone	76	3%
Langage des signes	1	0%
Total :	2,444	100%

STATUT À L'ADMISSION

Citoyenne canadienne	2 081	85%
Résidente permanente - parrainée	53	2%
Résidente permanente	165	7%
Visa temporaire	40	2%
Statut de réfugiée	22	1%
Demanderesse d'asile	24	1%
Sans statut	16	1%
Inconnu	43	2%
Total :	2,444	100%

AUTOCHTONE

Autochtone	171	7%
Total :	171	7%

Plus de 500 femmes nées dans un pays autre que le Canada ont été accueillies par les maisons, soit 22% des femmes hébergées.

Ces femmes proviennent de plus de 80 pays différents à travers le monde, ce qui implique une adaptation constante des maisons pour intervenir auprès de ces femmes de différentes cultures, langues, religions et parcours migratoires.

En témoigne notamment la langue d'intervention : 76 femmes allophones ont été hébergées, supposant des besoins d'interprétariat et de traduction pour les différents accompagnements, interventions et démarches auprès de ces femmes et leurs enfants.

Il est fondamental pour les maisons d'hébergement d'être en mesure d'offrir des services équitables pour toutes les femmes.

Rapport d'hébergement détaillé

pour la période du 2021-04-01 au 2022-03-31

Données statistiques sur les femmes hébergées

TYPES DE VIOLENCE VÉCUES

Physique	1 504	62%
Économique	1 203	49%
Psychologique	1 992	82%
Sociale	1 000	41%
Sexuelle	879	36%
Verbale	1 814	74%
Spirituelle	159	7%
Harcèlement	671	27%
Menaces de mort	482	20%
Menaces autres	588	24%
Institutionnelle	132	5%
Tentative(s) de meurtre	141	6%
Sequestration	267	11%
Autres violences	40	2%
Inconnu	127	5%
Aucune violence vécue	77	3%
Total :	11,076	453%

Les informations présentées ici concernent toutes les violences vécues par les femmes au cours de leur vie. Cela illustre clairement comment les femmes hébergées ont vécu de nombreuses violence au cours de leur vie.

Aussi, ces données correspondent aux informations partagées par les femmes au cours de le séjour donc il est possible que ce portrait ne reflète pas totalement la réalité et ne répertorie pas toutes les violences vécues dans le parcours de vie des femmes.

AUTRES ENJEUX

Conflits familiaux	593	24%
Violence conjugale	411	17%
Difficultés financières	848	35%
Violence autre	144	6%
Limitation(s) physique(s)	173	7%
Difficulté(s) avec la santé psychologique	767	31%
Difficulté de couple	315	13%
Diagnostic(s) en santé mentale	630	26%
Problème(s) de santé physique	408	17%
Cohabitation difficile	341	14%
Déficiência intellectuelle	32	1%
Cons. substances psychoactives	533	22%
Statut d'immigration	94	4%
Jeu compulsif et autres dépendances	76	3%
Itinérance	442	18%
Traite et/ou exploitation sexuelle	57	2%
Judiciaire	224	9%
Allophone/ barrière de la langue	137	6%
Analphabétisme	17	1%
Idéations suicidaires	249	10%
Garde d'enfants	421	17%
Temporairement sans hébergement	562	23%
Violence familiale	335	14%
Violences basées sur l'honneur	23	1%
Retrait de la garde par la DPJ	152	6%
Avortement / grossesse	52	2%
Tutelle / curatelle	6	0%
Prob. de logement (insalubrité)	29	1%
Troubles alimentaires	60	2%
Aucun autre enjeu vécu par la femme	134	5%
Inconnu	126	5%
Autres	83	3%
Total :	8,474	347%

Rapport d'hébergement détaillé

pour la période du 2021-04-01 au 2022-03-31

Données statistiques sur les femmes hébergées

ORIENTATION AU DÉPART

Retour avec l'agresseur	256	10%
Chambre	22	1%
Logement avec une tierce personne	138	6%
Logement / seule	300	12%
Logement / seule avec enfants	306	13%
Maison pour femmes 2e étape	79	3%
Hôpital	59	2%
Ami(e) / Famille (hébergement temporaire)	385	16%
Retour/ départ avec conjoint(e)	31	1%
Autre maison d'hébergement pour femmes	229	9%
Autre service hébergement de la ressource	88	4%
Autre ressource d'hébergement (santé mentale, toxico, etc.)	72	3%
Autres appartements supervisés	11	0%
Sans hébergement	20	1%
Autre	28	1%
Inconnu	319	13%
Autre (thérapie, détention, etc.)	8	0%
Total :	2,351	96%

ACCÈS À UN APPART. Subv.

OUI	130	5%
NON	2 221	91%
Total :	2,351	96%

Au départ des maisons d'hébergement, **45% des femmes s'orientent vers un hébergement temporaire** où leur sécurité pourrait être compromise à court ou moyen terme. En effet, ces femmes demeurent en instabilité domiciliaire soit parce que l'hébergement est temporaire, soit parce que la femme est à risque de vivre de la violence de la part du conjoint avec qui elle est retournée vivre ou d'une tierce personne (membre de la famille, propriétaire, proxénète, etc.). Bien que les maisons d'hébergement aient été notamment créées pour assurer la sécurité des femmes violentées et de leurs enfants, et qu'elles jouent quotidiennement ce rôle, il demeure extrêmement difficile pour les femmes d'accéder à un logement salubre où leur sécurité ne sera pas compromise. Plus encore, à un logement subventionné dont le coût sera en adéquation avec les ressources financières dont elles disposent.

À cet effet, seulement 5% des femmes ont eu accès à un appartement subventionné à leur sortie de la maison d'hébergement alors que 35% d'entre elles ont témoigné vivre des difficultés financières.

Aussi, bien que plus de 30% des femmes soient parties vivre dans leur propre logement (seules, avec leur(s) enfant(s) ou avec des colocataires), on ne peut présupposer que ces femmes ne soient plus à risques de vivre ces violences. Plusieurs d'entre elles pourront notamment vivre de la violence post-séparation de la part de leur conjoint ou d'autres formes de violences provenant de leur famille, de propriétaires, de colocataires, etc.

Ainsi, l'accès en hébergement de deuxième étape pour celles qui en ressentent le besoin, aux logements subventionnés et salubres ainsi qu'à l'accompagnement par des ressources travaillant auprès de femmes violentées sont des éléments essentiels pour assurer la pleine sécurité physique et psychologique de ces femmes.

Rapport d'hébergement détaillé

pour la période du 2021-04-01 au 2022-03-31

Données statistiques sur les agresseurs *

VIOLENCE EXERCÉE PAR...

N/A - Aucun agresseur en lien avec le motif d'hébergement	445	18%
Conjoint(e)	1 167	48%
Ex-conjoint(e)	501	21%
Partenaire intime	58	2%
Proxénète	19	1%
Famille	140	6%
Employeur/ Collègue	2	0%
Propriétaire/ Concierge	8	0%
Colocataire(s)	28	1%
Voisin	13	1%
Institution	0	0%
Autre	36	1%
Inconnu	27	1%
Total :	2,444	100%

71% des femmes hébergées ont subi des violences de la part de leur conjoint, ex-conjoint ou partenaire intime.

PLAINTÉ À LA POLICE

OUI - Déposé par la femme	496	20%
OUI - Déposé par police	134	5%
OUI - Déposé par inconnu	25	1%
NON - Pas judiciaire	155	6%
NON - Choix de la femme	809	33%
NON - Inconnu	195	8%
Inconnu	187	8%
N/A	443	18%
Total :	2,444	100%

Plus d'1/3 des femmes refusent de porter plainte à la police.

Des réticences persistent. Porter plainte et se lancer dans le processus judiciaire reste un parcours semé d'embûches et comporte des risques de revictimisation pour les femmes violentées.

SEXE

Homme	1 808	74%
Femme	56	2%
N/A - Agresseur multiple	60	2%
N/A - Sans agresseur	452	18%
Inconnu	67	3%
Autre	1	0%
Total :	2,444	100%

Dans les situations de violence impliquant un seul agresseur, les hommes représentent 97% de ceux-ci.

Certaines situations peuvent également impliquer plusieurs agresseurs. Cela se produit notamment dans les cas de violence institutionnelle, familiale ou basées sur l'honneur (plusieurs membres de la famille commettent des violences).

GROUPE D'ÂGE

Moins de 18 ans	3	0%
18 à 30 ans	263	11%
31 à 40 ans	582	24%
41 à 50 ans	421	17%
51 à 60 ans	263	11%
61 à 70 ans	113	5%
71 ans et plus	30	1%
Inconnu	250	10%
N/A - Agresseur multiple	67	3%
N/A - Sans agresseur	452	18%
Total :	2,444	100%

POSSESSION D'ARME À FEU

Oui	217	9%
Non	1 242	51%
Ne sait pas	197	8%
Inconnu	291	12%
N/A - Agresseur multiple	44	2%
N/A - Sans agresseur	453	19%
Total :	2,444	100%

* Ces données sont en lien avec le motif d'hébergement de la femme

Rapport d'hébergement détaillé

pour la période du 2021-04-01 au 2022-03-31

Données statistiques sur les enfants

NOMBRE D'ENFANTS DES FEMMES HÉBERGÉES

Sans enfant	901	37%
Sans enfant hébergé	686	28%
1 enfant	426	17%
2 enfants	285	12%
3 enfants et +	146	6%
Total :	2,444	100%

ORIGINE - LIEU DE NAISSANCE

Québec	1 190	80%
Autre province	46	3%
Autre Pays	204	14%
Inconnu	56	4%
Total :	1,496	100%

GROUPE D'ÂGE DES ENFANTS HÉBERGÉS

0 à 6 ans	915	61%
7 à 12 ans	432	29%
13 à 17 ans	139	9%
18 ans et +	10	1%
Total :	1496	100%

SIGNALEMENT À LA DPJ

Oui	625	42%
Non	716	48%
Inconnu	155	10%
Total :	1,496	100%

ABUS CHEZ UN OU DES ENFANTS

Physique	173	12%
Sexuelle	30	2%
Psychologique	356	24%
Exposé à la violence conjugale	1 194	80%
Verbale	338	23%
Négligence	146	10%
Inconnu	111	7%
Aucun abus	140	9%
Total :	2,488	166%

80% des enfants hébergés ont été exposés à la violence conjugale. Il est à noter également qu'une forte proportion d'enfants ont vécu de la violence physique, verbale ou psychologique. Ces données mettent en relief les impacts des violences envers les femmes sur les enfants.

Rapport sommaire des dossiers Seconde Étape

pour la période du 2021-04-01 au 2022-03-31

Occupation

Capacité totale de la ressource (nombre de place) :	228
Nombre de jours d'ouverture :	365
Capacité totale d'hébergement :	77 745
Hébergement réel :	68394
Pourcentage d'occupation :	87,97%
Durée moyenne du séjour des personnes hébergées :	349
Moyenne d'âge des femmes hébergées :	43
Moyenne d'âge des enfants hébergés :	6

Nombre de personnes hébergées durant la période

Femmes :	332
Enfants (fille) :	47
Enfants (garçon) :	68
Enfants (autre) :	2

Afin de respecter les règles sanitaires en vigueur ou permettre l'isolement de femmes ou familles, certaines maisons d'hébergement ont dû réduire leur capacité d'accueil. Cette réalité a fait en sorte que dans plusieurs régions, moins de places de 2e étape étaient disponibles pour les femmes, avec un impact sur les taux d'occupation des maisons qui ne pouvaient héberger autant de femmes que ce qu'elles auraient normalement fait. Ainsi, la capacité d'accueil habituelle des maisons de 2e étape de la FMHF est de 83 220 nuitées par année. Pour 2021-2022, la capacité d'accueil a été réduite à 77 745 nuitées.

Rapport détaillé Seconde Étape

pour la période du 2021-04-01 au 2022-03-31

Données statistiques sur les femmes hébergées

GRUPE D' ÂGE

Moins de 18 ans	2	1%
18 à 30 ans	58	17%
31 à 40 ans	79	24%
41 à 50 ans	78	23%
51 à 60 ans	87	26%
61 à 70 ans	25	8%
71 ans et plus	3	1%
Inconnu	0	0%
N/A	0	0%
Total :	332	100%

RÉFÉRÉE PAR

Elle-même	99	30%
Services Juridiques	0	0%
Internet et médias sociaux	2	1%
Publicités et activités de sensibilisation	0	0%
Police	1	0%
Services psychosociaux	17	5%
Services médicaux	4	1%
Protection de la jeunesse	3	1%
Autre maison d'hébergement pour femmes	39	12%
Ressources communautaires	26	8%
Communauté religieuse	0	0%
CAVAC	2	1%
Autres services de la maison d'hébergement	122	37%
Réseau personnel	9	3%
Autre	2	1%
Inconnu	6	2%
Total :	332	100%

BESOINS DE LA FEMME

Apprentissage résidentiel	103	31%
Consolidation de l'équilibre émotif	136	41%
Consolidation des acquis	128	39%
Gestion de la consommation de substances psychoactives et autres dépendances	85	26%
Sécurité physique et/ ou psychologique	230	69%
Soutien à la maternité	19	6%
Soutien à la reprise de pouvoir	208	63%
Soutien au développement de capacités relationnelles	76	23%
Soutien au développement de stratégies de gestion des émotions	131	39%
Soutien dans les démarches d'immigration	18	5%
Soutien dans les démarches d'insertion socioprofessionnelles	95	29%
Soutien dans les démarches juridiques	54	16%
Stabilisation de la santé financière	199	60%
Stabilisation de la santé mentale	152	46%
Stabilisation de la santé physique	77	23%
Travailler les impacts des violences vécues	146	44%
Total :	1,857	559%

Rapport détaillé Seconde Étape

pour la période du 2021-04-01 au 2022-03-31

ORIGINE - LIEU DE NAISSANCE

Québec	261	79%
Autre province	10	3%
Autre Pays	56	17%
Inconnu	5	2%
Total :	332	100%

LANGUE D'INTERVENTION

Français	305	92%
Anglais	16	5%
Allophone	11	3%
Langage des signes	0	0%
Total :	332	100%

AUTOCHTONE

Autochtone	9	3%
Total :	9	3%

STATUT À L'ADMISSION

Citoyenne canadienne	295	89%
Résidente permanente - parrainée	8	2%
Résidente permanente	14	4%
Visa temporaire	7	2%
Statut de réfugiée	0	0%
Demanderesse d'asile	4	1%
Sans statut	1	0%
Inconnu	3	1%
Total :	332	100%

PARCOURS MIGRATOIRE

Première génération	56	17%
Deuxième génération	4	1%
Total :	60	18%

Plus de 50 femmes nées dans un pays autre que le Canada ont été accueillies par les maisons de 2e étape, soit 17% des femmes hébergées.

Ces femmes proviennent de plus de 25 pays différents à travers le monde, ce qui implique une adaptation constante des maisons pour intervenir auprès de ces femmes de différentes cultures, langues, religions et parcours migratoires.

En témoigne notamment la langue d'intervention. 13 femmes allophones ont été hébergées, supposant des besoins d'interprétariat et de traduction pour les différents accompagnements, interventions et démarches auprès de ces femmes et leurs enfants.

Il est fondamental pour les maisons d'hébergement d'être en mesure d'offrir des services équitables pour toutes les femmes.

Rapport détaillé Seconde Étape

pour la période du 2021-04-01 au 2022-03-31

Données statistiques sur les femmes hébergées

VIOLENCES EXERCÉE PAR

Conjoint(e)/ Partenaire intime	70	21%
Ex-conjoint(e)/ Ex-partenaire intime	114	34%
Proxénète	4	1%
Client(e)	3	1%
Famille	76	23%
Famille élargie/ communauté	8	2%
Famille d'accueil	1	0%
Ami(e)	2	1%
Employeur/ Collègue	4	1%
Propriétaire/ Concierge	5	2%
Colocataire(s)	7	2%
Voisin	3	1%
Personne ressource processus migratoire	0	0%
Institution – DPJ	3	1%
Institution – Pensionnat	1	0%
Institution – Hôpitaux	8	2%
Institution – Curatelle	0	0%
Institution – Système pénal et carcéral	3	1%
Autre institution	1	0%
Agresseurs multiples au même moment	7	2%
Agresseur inconnu	4	1%
Aucun agresseur	62	19%
Information inconnue	41	12%
Total :	427	129%

CONTINUUM DES VIOLENCES

Physique	166	50%
Psychologique	238	72%
Sexuelle	134	40%
Spirituelle	23	7%
Économique	138	42%
Sociale	101	30%
Verbale	196	59%
Harcèlement	56	17%
Inceste	17	5%
Cyberviolence	11	3%
Menaces de mort	29	9%
Menaces autres	47	14%
Institutionnelle	14	4%
Séquestration	14	4%
Tentative(s) de meurtre	11	3%
A vécu dans un contexte de violence dans l'enfance	59	18%
Autres violences	6	2%
Information inconnue	19	6%
Aucune violence vécue	49	15%
Total :	1,328	400%

Les informations présentées ici concernent toutes les violences vécues par les femmes au cours de leur vie. Cela illustre clairement comment les femmes hébergées ont vécu de nombreuses violence au cours de leur vie et ce, de la part de nombreux agresseurs. Aussi, ces données correspondent aux informations partagées par les femmes au cours de le séjour donc il est possible que ce portrait ne reflète pas totalement la réalité et ne répertorie pas toutes les violences vécues dans le parcours de vie des femmes ni tous les agresseurs qui ont exercé ces violences.

Rapport détaillé Seconde Étape

pour la période du 2021-04-01 au 2022-03-31

Données statistiques sur les femmes hébergées

AUTRES ENJEUX AYANT UN IMPACT SUR L'INTERVENTION

Allophone/ barrière au niveau de la langue	18	5%
Analphabétisme	2	1%
Appartenance à une communauté ethnoculturelle	27	8%
Cohabitation difficile	51	15%
Conflits familiaux	99	30%
Consommation de substances psychoactives	79	24%
Déficiência intellectuelle	6	2%
Difficulté à habiter seule	43	13%
Difficulté à se trouver un logement abordable	146	44%
Difficultés d'apprentissage	9	3%
Difficulté(s) en lien avec la santé mentale	167	50%
Difficulté de couple	21	6%
Difficultés financières	143	43%
Garde d'enfants	49	15%
Idéations suicidaires	22	7%
Identité de genre	2	1%
Instabilité résidentielle	76	23%
Jeu compulsif et autres dépendances	22	7%
Judiciaire	33	10%
Limitation(s) physique(e)	37	11%
Options limitées de sortie de 2e étape	67	20%
Précarité financière/ revenu insuffisant	130	39%
Problème(s) de santé physique	53	16%
Statut d'immigration	19	6%
Traite et/ ou exploitation sexuelle	10	3%
Violence conjugale	77	23%
Violence familiale	34	10%
Violence post-séparation	49	15%
Total :	1,491	449%

ORIENTATION AU DÉPART

Chambre	6	2%
Logement avec une tierce personne	13	4%
Logement / seule	54	16%
Logement / seule avec enfants	23	7%
Maison pour femmes 2e étape	5	2%
Hôpital	4	1%
Ami(e) / Famille (hébergement temporaire)	14	4%
Retour/ départ avec conjoint(e)	4	1%
Autre maison d'hébergement pour femmes	22	7%
Autre (thérapie, détention, etc.)	15	5%
Total :	160	48%

ACCÈS À UN LOGEMENT SUBVENTIONNÉ

A accès à un appartement permanent subventionné	29	9%
A accès à un appartement permanent subventionné avec soutien communautaire	14	4%
Aurait eu besoin d'un appartement permanent subventionné mais n'y a pas eu accès	15	5%
Aurait eu besoin d'un appartement permanent subventionné avec soutien communautaire mais n'y a pas eu accès	12	4%
Total :	70	21%

Rapport détaillé Seconde Étape

pour la période du 2021-04-01 au 2022-03-31

Données statistiques sur les enfants

NOMBRE D'ENFANTS DES FEMMES HÉBERGÉES

Sans enfant	149	45%
Sans enfant hébergé	119	36%
1 enfant	36	11%
2 enfants	17	5%
3 enfants et +	11	3%
Total :	332	100%

GROUPES D'ÂGE ENFANTS HÉBERGÉS

0 à 6 ans	48	42%
7 à 12 ans	41	36%
13 à 17 ans	24	21%
18 ans et +	1	1%
Total :	114	100%

ORIGINE - LIEU DE NAISSANCE

Québec	100	88%
Autre province	1	1%
Autre Pays	10	9%
Inconnu	3	3%
Total :	114	100%

VIOLENCES VÉCUES PAR CET ENFANT

A vécu dans un contexte de violence conjugale	80	70%
Cyberviolence	1	1%
Harcèlement	0	0%
Inceste	0	0%
Menaces de mort	0	0%
Menaces autres	1	1%
Négligence	21	18%
Physique	20	18%
Psychologique	39	34%
Séquestration	2	2%
Sexuelle	2	2%
Sociale	1	1%
Spirituelle	1	1%
Verbale	24	21%
Violences basées sur l'honneur	0	0%
Aucune violence exercée sur cet enfant	13	11%
Information inconnue	17	15%
Total :	222	195%

STATUT À L'ADMISSION

Citoyenne canadienne	104	91%
Résidente permanente - parrainée	2	2%
Résidente permanente	4	4%
Visa temporaire	0	0%
Statut de réfugiée	0	0%
Demanderesse d'asile	0	0%
Sans statut	0	0%
Inconnu	4	4%
Total :	114	100%

PARCOURS MIGRATOIRE

Première génération	10	9%
Deuxième génération	13	11%
Total :	23	20%

AUTOCHTONE

Autochtone	4	4%
Total :	4	4%

55 enfants, soit 48% des enfants hébergés dans les maisons de 2e étape de la FMHF étaient concernés par un signalement en cours d'évaluation ou de suivi (application des mesures). L'exposition à la violence conjugale étant reconnue comme un motif de signalement (mauvais traitements psychologiques), les maisons d'hébergement ont développé une très grande expertise dans l'accompagnement de ces enfants. Elles sont un outil essentiel pour assurer leur sécurité, en collaboration avec leurs mères.